

WAVE

ouvrière

Septembre - Octobre 1987

204/2,50\$

DOSSIER
**L'avenir
autochtone**

L'AMOUR DE SA VIE
POUR 36€ ?

HAÏTI:
LA PAYSANNERIE
S'ÉVEILLE

FISC:
LES DESSOUS DU
RAPPORT WILSON

*Peut-être...
As-tu vu
l'aut'journal?*

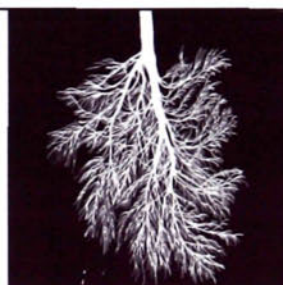
*Quel
journal?!*

Le journal qui vous présente les analyses et les faits que les Péladeau et Desmarais ont camouflé sous le parquet.

*Et pis... c'est le seul journal
progressiste et indépendantiste
distribué à l'échelle du Québec...*

Abonnement un an: 11 \$
Abonnement de soutien: 25 \$
Appelez-nous: **849-0637**
Adressez votre correspondance à:
l'aut'journal
C.P. 5223, Succ. «B»
Montréal H3B 3L3

Sessions



**UNE FOI QUI
S'ENRACINE**

Économie et Foi: Michel Beaudin
6, 13, 20, 27 octobre: 19h00

Styles et valeurs de jeunes: Fernand Fournier
21, 28 oct. 4 nov.: 19h00

Église, qui es-tu?: Rémi Parent
4, 11, 18, 25 nov. 2 déc.: 19h00

1212 Panet, Montréal H2L 2Y7 524-3561, poste 303

Ne manquez pas en novembre

- **Un spécial Montréal:** — l'an I du RCM
— la fin des armes nucléaires?
— les élections scolaires
- **Une entrevue avec Mathilde Marchand, secrétaire de la Table de concertation pour les réfugiés**
- **La dette du Tiers-Monde, la déroute du hockey, les films à voir... et bien d'autres choses encore!**

4 Boîte aux lettres

5 Editorial: Malenfant superstar

Martine D'Amours

6 Affronter les vraies questions

Entrevue avec Catherine Loumède, nouvelle présidente de la Fédération des Affaires sociales de la CSN. Parmi les questions qui confrontent son secteur: rapports entre secteur public et groupes communautaires, droit de grève, travail précaire... *Martine D'Amours*



6

10 L'amour de sa vie pour 36¢?

Les courriers amoureux sont souvent la dernière étape de l'itinéraire des célibataires en quête de l'âme soeur. *Jocelyne Gamache*

12 Jeunes: la vidéomanie

Près de la moitié des jeunes entre 16 et 25 ans visionnent un film sur vidéo au moins une fois par deux semaines. Pour un plaisir à prix abordable? *Sophie Laberge*

14 En bref

23 Bande dessinée: Le monde vu d'en bas

Vivian Labrie



24

24 Haïti: quand la paysannerie s'éveillera

De retour en Haïti, Franklin Midy a surtout été frappé par l'éveil de la paysannerie, une force sociale qui pourrait bouleverser l'échiquier politique du pays. *Martine D'Amours*

26 Les évêques canadiens et les enjeux sociaux

Vie ouvrière a discuté des défis de l'Église concernant les femmes, les laïcs et les milieux populaires avec Mgr Bernard Hubert, président de la C.E.C.C. *Raymond Levac*

28 Fiscalité: ce que cache la réforme Wilson

De bien petits cadeaux, qui surviennent après trois ans d'alourdissement du fardeau fiscal. À venir: de nouvelles taxes et un possible accroissement du chômage. *Ruth Rose*

30 Une histoire de papiers

Les formulaires racontent une histoire bien différente selon qu'on est assisté social ou fonctionnaire. *Vivian Labrie*

32 Nouvelles stratégies patronales: menace ou défi?

La nouvelle vague des «nouveaux patrons» pose des défis particuliers au mouvement syndical. *France Laurendeau*



15

15 DOSSIER L'avenir autochtone

Conférence constitutionnelle ratée, Lac Meech, augmentation des vols à basse altitude: pour les Autochtones, le printemps fut gris. Mais l'unité grandit, les groupes de femmes foisonnent... à quand l'été indien? *Martine D'Amours, Michèle Rouleau, François-T. Roy*

Le conflit du Manoir et l'appui des évêques aux syndicats

Votre revue est très précieuse. C'est la seule revue chrétienne qui donne «voix aux sans-voix» de la base, aux chrétiens ordinaires qui essaient de «vivre» leur foi au quotidien. «Les femmes du Manoir», de juin-juillet '87, montre bien votre attention à cette voix. Je crois que si ces femmes avaient en main le message des évêques du 1er mai 1986: «L'appui aux syndicats-une responsabilité chrétienne», elles auraient là un appui certain devant les injustices criantes dont elles sont les victimes. On peut y lire, par exemple, que l'Église «invite les travailleurs (euses) catholiques à s'impliquer davantage dans leur syndicat et demande à toute la communauté chrétienne d'appuyer le rôle vital des syndicats dans notre société»... «On pourrait à juste titre se demander jusqu'à quel point les médias ont pu contribuer à répandre ce préjugé anti-syndical dans l'opinion publique... les organisations doivent déployer des efforts concertés pour soutenir les chômeurs (euses) et les sous-employés, dont bon nombre sont des femmes et des jeunes».

Ce message est plus que jamais d'actualité. Un numéro spécial sur ce conflit comblerait les lacunes laissées par les journaux, qui sont le plus souvent à la solde de «l'establishment».

Fleur-Ange Morand
resp. de l'information diocésaine d'Amos

Les métiers et les blancs

L'interview par Sylvie Desautels sur les conditions de vie des Métis a été très bien fait.

Les «Blancs» ne sont pas si propres... Quelle honte...

Merci, un grand merci à Sylvie Desautels et à ce jeune Lorenzo pour nous avoir mis les points sur les i's, sans décors!

Léa Roback
Montréal

Visitée par les boubou-macoutes

Après une visite en septembre dernier d'un boubou-macoute, mon aide sociale fut immédiatement coupée car j'avais un conjoint mais étant donné que celui-ci ne travaillait pas nous avons fait une demande familiale et on nous l'a refusé car nous ne pouvions pas leur procurer de preuve de revenu sur les douze derniers mois qu'il avait travaillé. Il a dû donc déménager afin que je puisse en avoir avec mon enfant, mais là encore, on me refusa l'aide sociale, ce qui prouve que lorsqu'on est une femme sur l'aide sociale, on ne peut être indépendante financièrement de notre conjoint.

Je dus donc faire appel à la St-Vincent de Paul et ensuite au C.L.S.C. afin de pouvoir manger, mais cela ne paie pas le loyer et le chauffage. Alors au C.L.S.C., on me conseilla d'appeler à R.O.S.E. du Nord. Là on me conseilla une avocate et l'on garda contact avec moi.

Je n'avais plus d'argent pour mon loyer, alors je dus déménager en chambre avec mon enfant afin de rattraper l'aide sociale, c'est-à-dire en janvier '87. Trois mois d'humiliation, de manque d'argent, de stress, de peine, de pleurs...

Quand les choses commencèrent à se placer, je me suis rendue à R.O.S.E. du Nord afin de mieux connaître ce qu'était ce regroupement. Le regroupement des femmes sans emploi du Nord de Québec regroupe des femmes assistées sociales pour défendre leurs droits. Je peux dire que je n'ai pas été déçue, car ce sont des femmes qui sont là pour travailler avec nous afin d'améliorer notre sort.

Il y a plusieurs comités à R.O.S.E. du Nord, entre autres celui de l'autonomie financière des femmes dont je fais maintenant partie et qui est très intéressant. Il consiste à trouver une nouvelle définition de conjoint, à améliorer la vie des femmes qui doivent vivre sur l'aide sociale et à être reconnues comme des personnes à part entière. Mais pour y arriver, nous avons besoin de femmes prêtes à foncer avec nous et aussi pour ouvrir les yeux à toute la population. Pour nous rejoindre, téléphonez à 622-2620, les mardi, mercredi et jeudi.

Cécile Boudreau

On nous signale une erreur

«J'ai lu avec un grand intérêt votre article sur le Japon.»

Effectivement la question (concernant la) restructuration forcée au Japon, est celle à laquelle nous devons répondre.

P.S. Je me permets de signaler une petite remarque La «Religion d'État» que le gouvernement voudrait imposer est le shintoïsme, et non pas le bouddhisme. Les bouddhistes se fâchent aussi de cette atteinte à la liberté de religion.

Bien amicalement

Datsumata Makoto
Japon

Le fond du problème

En général j'apprécie beaucoup la revue. Elle touche plusieurs points d'actualité. Je trouve qu'on essaie de toucher le fond du problème... et d'y regarder les différentes facettes... Continuez, félicitations.

Bernadette Voltere
Iberville

Les droits des réfugié-e-s

On entend souvent parler à la TV de ce temps-ci des Chiliens qui font la grève de la faim parce qu'ils voudraient voir leurs familles s'en revenir ici. Après tout ils ont leurs droits aussi, autant que les autres. Aussi je trouve cela injuste que le gouvernement interroge chacun d'eux pour voir s'ils sont vraiment réfugiés.

En tout cas, je les appuie fortement dans leurs démarches et je leur souhaite bonne chance à tous. Après tout ce sont nos frères à nous tous.

Christiane Daoust
Burnaby, C.B.

VOLUME XXXVI numéro 204.

Vie Ouvrière. Revue fondée en 1951, publiée en collaboration avec la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), le Mouvement des Travailleurs Chrétiens (MTC) et le Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier (CPMO). Ses prises de positions éditoriales n'engagent cependant pas ces organisations.

Directeur: Gilles Dugal • **Conseil de direction:** Roger Poirier, Gilles Dubois, Denise Labelle, Réjean Mathieu, Monique Pellerin • **Secrétaire à la rédaction:** Martine D'Amours • **Comité de rédaction:** Jean-Guy Casaubon, Normand Comte, Françoise David, René Doré, Isabelle Drolet, Lorraine Guay, Claude Hardy, Raymond Levac, Diane Levasseur, Michèle Lévesque, Monique Tremblay • **Membres des sous-comités Jeunes, Femmes, Église, International:** Luce Bédard, Madeleine Bousquet, Nicole Brais, Jacinthe Chicoine, Josée Desrosiers, Sylvie Desautels, Jocelyne Gamache, Diane Lalancette • **Abonnements:** Gilles Dugal • **Maquette, montage, comptabilité:** Yolande Hébert-Azar • **Couverture et graphisme:** Anne Brissette • **Bande dessinée:** Vivian Labrie • **Imprimerie:** Payette et Simms • **Photocomposition:** Photocomposition Tréma Inc. • **Distribution:** Diffusion Parallèle, tél. (514) 525-2513 • **Abonnement régulier:** 15\$/an, de soutien: 20\$/an, 28\$/2 ans, à l'étranger: 18\$/an, commande de 6 abonnements et plus: 12\$ chaque.

Photo de la couverture: Robert Fréchette, Archives CSN

Références: Les articles de la revue Vie Ouvrière sont répertoriés dans le répertoire analytique d'articles de revues du Québec (RADAR), de la Bibliothèque nationale du Québec • Dépôt légal à Ottawa et à la Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0229-3803. Courrier de deuxième classe, enregistrement no 0220

Revue Vie Ouvrière, 1212 Panet, Montréal, Qué. H2L 2Y7, tél.: (514) 523-5998.

Malenfant superstar

par MARTINE D'AMOURS

Il y a presque deux ans maintenant que le gouvernement a vendu le Manoir Richelieu à Raymond Malenfant. Par plusieurs aspects, ce conflit pourrisant a pris une tournure inquiétante. Je ne veux pas d'abord parler des violences imputées à quatre permanents de la CSN: leurs procès se dérouleront sous peu et jusqu'à preuve du contraire, ils sont considérés comme innocents.

Le héros des patrons

Ce qui inquiète, c'est notamment la propulsion de Raymond Malenfant au rang de quasi-superstar nationale. Qu'il soit devenu la coqueluche des milieux d'affaires, le conférencier invité aux dîners des Chambres de commerce, rien là d'étonnant. Mais qu'il fasse «la une» de magazines et d'hebdomadaires, que 39% de Québécois qui se considèrent «bien informés sur le conflit» lui donnent raison¹, voilà qui laisse passer comme un frisson dans le dos.

Car Raymond Malenfant, c'est le patron qui confie au journaliste de **L'Actualité**: «Si j'avais été obligé de reprendre l'ancien syndicat, j'aurais fermé le Manoir et je m'en ferais un chalet d'été...» C'est l'amoureux de l'armée qui déclare, à propos des jeunes désœuvrés: «L'armée leur ferait certainement pas de tort. Ça les déniaiserait.» C'est l'homme imbu d'ordre et de discipline, bardé d'un moralisme hérité d'il y a un demi-siècle.

Qui aurait cru que ce patron version années '30 volerait la vedette aux «modernistes» comme Bernard Lamarre, le pdg de Lavalin, ou comme les frères Lemaire, qui président aux destinées de Cascades? Les nouveaux patrons, les «patrons intelligents», ce sont ceux qui, comme le rapporte France Laurendeau en page 32 de ce numéro, considèrent l'importance de la main-d'œuvre comme facteur de production, la consultent, lui accordent plus d'autonomie, lui proposent de s'associer aux profits.

Malenfant nous ramènera-t-il au temps de Rose-Anna?

On s'était presque habitués à voir le nouveau patronat québécois bomber le torse et propager l'évangile de l'entrepreneurship et des relations de travail moins conflictuelles. Mais comment interpréter la popularité acquise par un employeur dont on peut légitimement se demander s'il ne regrette pas l'époque de Rose-Anna, ces années noires de la crise où les travailleurs s'arrachaient même les pires boulots et leurs salaires de misère?

Un nouveau modèle de relations de travail?

Ce qui inquiète aussi, c'est de se demander si, à condition de se munir d'une bonne quantité de «cash», n'importe qui pourra désormais acheter une entreprise et décider d'y faire maison nette, sous prétexte d'allergie à la CSN, à la face des employés ou à l'air du temps. On sait que Raymond Malenfant a «inspiré» d'autres employeurs du secteur commerce, qui ont heureusement compris le bon sens plus vite que lui.

Mais la question demeure. Le Manoir Richelieu deviendra-t-il le nouveau modèle de relations de travail? Le conflit actuel repose sur des interprétations divergentes de l'article 45 du Code du travail. L'article en question prévoit le transfert des obligations, le respect des ententes conclues et des conventions collectives par le nouvel employeur. Mais dans ce cas-ci, la présence d'une tierce partie (i.e. le gouvernement du Québec, qui a acheté le Manoir de la famille Dufour et l'a revendu à Raymond Malenfant) a été interprétée comme pouvant dégager le nouvel employeur de ces obligations.

Une cause similaire, celle des employés de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais, est devant les tribunaux

depuis sept ou huit ans et, depuis un an, devant la Cour suprême du Canada. On peut espérer que le plus haut tribunal du pays clarifie la situation et décide d'appliquer intégralement l'article, même quand il s'agit de tiers ou de sous-contractants, ce qui est le cas dans l'Outaouais.

Revivre en paix.

Mais en attendant le jugement de la Cour Suprême, les ex-employé-e-s du Manoir, tout comme ceux de la Commission scolaire, ont perdu leurs jobs. Dans le cas du Manoir, le gouvernement en porte la responsabilité de façon particulière: parce qu'il a laissé tomber son exigence initiale (le respect de la convention collective), 306 personnes, dont 85% de femmes, se sont trouvées privées de leurs emplois. Ces serveuses, ces préposées aux chambres, ces commis à la réception, qui possédaient un travail saisonnier (six mois par année), payé au taux horaire de \$7,20, n'ont guère de chances de trouver un autre boulot au beau pays de Charlevoix.

Par ailleurs, la campagne menée par la CSN n'a peut-être pas été exempte d'erreurs. La centrale mise maintenant sur une solution politique. Une campagne de signatures de pétitions, sur le thème «Revivre en paix. Votre signature compte pour Charlevoix» est démarrée depuis cet été. Elle réclame du premier ministre Bourassa qu'il trouve sans délai une solution acceptable et pacifique pour réparer l'injustice faite aux travailleuses du Manoir Richelieu. Hâtez-vous avant que la pétition ne soit déposée aux députés du gouvernement et de l'opposition. D'autres gestes de solidarité sont prévus pour octobre: c'est vrai que votre signature — et votre appui — comptent.

1. sondage SOM, publié dans **Les Affaires**, 29 août-4 septembre 1987.

2. G.-H. Germain. «Le «toffe» de La Malbaie», **L'Actualité**, août 1987.

ENTREVUE

Affronter les vraies questions



Avec ses 32 ans et son poste de préposée aux bénéficiaires en salle d'opération, Catherine Loumède est très représentative du membership de la Fédération des Affaires sociales de la CSN, qu'elle dirige depuis mai 1987. Durant la dernière décennie, elle en a franchi tous les échelons, de simple membre qui-va-aux assemblées-par-curiosité jusqu'à vice-présidente responsable de la condition féminine.

Mais ce qui frappe peut-être surtout chez la nouvelle présidente, c'est qu'elle n'a pas peur d'affronter les vraies questions qui se posent à son secteur: l'épineuse question du droit de grève dans les services hospitaliers, celle des rapports entre le secteur public et les groupes communautaires, celle du travail précaire qui est le lot de la moitié des 96,000 membres de la FAS.

propos recueillis par MARTINE D'AMOURS

NOUVELLES CSN

avec Catherine Loumède, présidente de la Fédération des Affaires sociales (FAS-CSN)

RVO. Quels ont été les événements déterminants de ton itinéraire militant, ceux qui t'ont donné la piqure de l'action syndicale?

Catherine Loumède: Je dirais peut-être qu'il y a eu deux moments importants. D'abord quand, officière de mon syndicat local, j'ai été confrontée à négocier avec une administration que j'ai trouvée méprisante, sans considération aucune pour les employé-e-s. Mais peut-être surtout au moment où, dans le cadre du Conseil central, j'ai développé des contacts avec d'autres syndicats de la région de Montréal, et en particulier des syndicats du secteur privé. Là j'ai pu voir ce que c'étaient que des conflits durs, des grèves, des lock-out. Ça m'a envoyé en plein front qu'il y avait des injustices dans le monde, à moi qui, jusque-là, avait perçu la faim, la misère et l'exploitation comme des réalités très lointaines.

«Depuis des années, nous dénonçons les coupures. Maintenant il est temps d'aller rencontrer les bénéficiaires et la population, pour questionner avec eux les services de santé et la façon dont ils sont donnés.»

RVO: Tu viens d'être élue présidente de la FAS. Quelles sont tes priorités?

Catherine Loumède: Au niveau de la négociation, le dossier des discriminations salariales me tient beaucoup à coeur. Dans le secteur, autour de 18,000 femmes font encore un travail équivalent pour un salaire moindre. L'exemple le plus flagrant se retrouve dans l'entretien ménager où les hommes sont «préposés aux travaux lourds» et les femmes «préposées aux travaux légers». Évidemment, celles-ci sont moins bien payées que ceux-là.

Également, tout le groupe des employées de bureaux est discriminé par rapport à d'autres groupes. Dans tous les secteurs, à l'échelle du Québec et dans quel qu'établissement que ce soit, les employées de bureaux sont toujours moins bien rémunérées par rapport à d'autres groupes. C'est pourquoi nous envisageons de rehausser le salaire de cette catégorie d'employés.

La politique de la santé constitue pour moi une autre priorité. Depuis des années, nous affirmons notre préoccupation pour la santé; il est maintenant temps d'aller rencontrer les bénéficiaires et la population dans les régions, pour questionner les services, la façon dont ils sont donnés et dont ils devraient être donnés. À la limite, une telle démarche peut devenir très impliquante pour nous et, chose difficile, elle exigera que nous ayons la maturité d'accepter la critique.

RVO: Depuis plusieurs années, les syndicats, ceux de la FAS en particulier, dénoncent les coupures dans le secteur de la santé et des services sociaux. Est-ce que tu veux dire qu'il faut maintenant faire un pas de plus?

Catherine Loumède: Dénoncer les coupures, nous l'avons déjà fait. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est un travail de fond, tant au niveau de chaque établissement qu'au niveau des régions, parce qu'il existe quand même des particularités régionales en termes de services et de besoins de services.

Il faut réussir à s'asseoir avec les groupes — en premier lieu avec les groupes progressistes en santé — ainsi qu'avec une partie de la population pour discuter des services dispensés dans une région données, des carences et des besoins identifiés. Qu'on forme une sorte de table de concertation, avec d'autres groupes que seulement des syndicats, pour discuter du type de services qu'on veut, où, quand, comment on les veut. Qu'on essaie aussi de mener des actions communes.

Au niveau des établissements, il faut aussi aller voir les patients. Les CLSC ont une certaine pratique de consultation des bénéficiaires et de la population, une pratique qui reste encore à développer dans les hôpitaux et les centres d'accueil. Chose certaine, il faut discuter avec les bénéficiaires et les mettre suffisamment en confiance pour qu'ils nous disent «les vraies affaires».

RVO: Il faut donc démontrer une ouverture à ce que les bénéficiaires critiquent même la façon dont certains ou certains employé-e-s font leur job?

Catherine Loumède: Absolument, sinon on ne s'en sortira jamais. Ce n'est pas vrai que nous sommes parfaits, purs et

«Je crois qu'il faut reconnaître que, dans le secteur de la santé comme dans d'autres secteurs, tout ne doit pas être de la responsabilité de l'État. Il faut laisser une place à l'innovation et à la créativité.»

détenteurs de la vérité. Nous avons une certaine vision, certains besoins, une certaine critique du réseau mais nous devons nous ouvrir à d'autres perspectives. Si des bénéficiaires nous disent: «Sur tel département, tel individu travaille de telle façon et ce n'est pas correct», nous devons être capables de le prendre, de l'assumer.

RVO: Dans des entrevues que tu as accordées dans les jours qui ont suivi ton élection à la présidence de la FAS, tu as mentionné, à titre d'exemple, «pourquoi n'irions-nous pas discuter avec le Comité provincial des malades?» Mais il y a bien des chances que le Comité provincial des malades, ou tout autre groupe de bénéficiaires, vous pose la question du droit de grève dans le secteur hospitalier. Où en sont les réflexions à la FAS là-dessus?

Catherine Loumède: Nous savons l'aspect sensationnaliste qu'une grève peut avoir dans notre secteur. Mais je vais te dire: à la dernière négociation, nous avons essayé autre chose; nous avons essayé d'éviter la grève et nous n'avons pas réussi.

J'ai fait la grève de 1979, celle de 1982 et celle de 1986. Personnellement, je me suis beaucoup questionnée sur son utilisation mais je vais dire très honnêtement, quand tous les autres moyens ont été utilisés, tu n'as effectivement pas le choix de poser des gestes qui sont publiquement critiqués. On dirait qu'il n'y a que ce geste-là qui parvienne à faire bouger les choses.

Et quand arrive une négociation provinciale, les membres savent qu'il se peut qu'on en arrive là mais ils savent aussi qu'on va essayer d'autres choses avant. Dans la dernière négociation, nous avons fait davantage l'effort, intellectuel et pratique, d'imaginer d'autres moyens de pression. N'empêche qu'en bout de li-



NOUVELLES CSN

Catherine Loumède, nouvelle présidente, en compagnie de Yves Lessard, ancien président, lors du dernier congrès de la FAS.

gne, au mois de novembre, nous sommes allés chercher des mandats de grève, parce que c'était la dernière alternative...

RVO: Mais qu'est-ce que ça donne d'appliquer un mandat de grève si, avec l'appui d'une forte proportion de la population, le gouvernement adopte une loi-guillotine comme la loi 160, avec des peines très sévères en cas de non-retour au travail?

Catherine Loumède: Même sans parler de grève, la loi 160 est un handicap pour appliquer des moyens de pression parce que son interprétation est tellement large que plusieurs gestes autres qu'un arrêt de travail peuvent tomber sous le coup de cette loi. Par exemple, si à l'heure de la pause-café, les employé-e-s se regroupaient et allaient voir la direction générale, même sans mot d'ordre d'arrêt de travail, cela pourrait être considéré comme illégal au sens de la loi 160.

De toutes façons, s'il y n'avait pas cette loi-là, il y aurait autre chose, au niveau de

chacun des établissements, pour tenter de freiner les moyens de pression. Ainsi, la direction de l'hôpital de Gaspé a demandé et obtenu une injonction pour empêcher ses employé-e-s de chanter en travaillant!

Mais, à moins que le gouvernement ne décide de la retirer pour créer un climat de confiance, la loi 160 continuera de nous handicaper dans la préparation des prochaines négociations.

RVO: Depuis quelques années, les groupes communautaires réclament une reconnaissance pour les services qu'ils dispensent aux jeunes, aux femmes, aux personnes âgées etc. Et cela a parfois causé des frictions avec le secteur public syndiqué, qui revendiquait un quasi-monopole sur les services et les emplois. Quelle devrait être, selon toi, la place respective du secteur public et du secteur communautaire; quelles devraient être les relations entre les deux?

Catherine Loumède: C'est une question

très épineuse. Nous disons que les groupes communautaires ont leur place et nous réclapons leur plein financement. Mais plus que cela, je crois qu'il faut reconnaître que, dans le secteur de la santé comme dans d'autres secteurs, tout ne doit pas être de la responsabilité de l'État. Il faut laisser une place à l'innovation et à la créativité.

Je pense ici aux groupes alternatifs en santé mentale. Hors du réseau public, ils ont une vision différente de la psychiatrie; ils nous questionnent sur nos pratiques et je pense qu'ils doivent conserver cette vocation, non seulement de donner des services, mais aussi de remettre en question les approches et les soins en santé. Ces groupes communautaires permettent aussi à des gens de se prendre en mains, de «s'autogérer» si on veut, et c'est loin d'être mauvais.

Bon, la question des jobs est toujours là mais on doit accepter qu'en-dehors du réseau étatique, des gens se préoccupent de santé. Tout ne doit pas être étatisé.

Mais prenons un autre exemple, celui des maisons d'hébergement pour femmes violentées. C'est un réseau assez important, plus d'une centaine de centres, avec des permanentes payées au salaire minimum et un très mauvais financement. Les initiatrices de ces centres ont travaillé très fort pour sensibiliser à ce problème et pour développer des services différents. Mais aujourd'hui, au moment où la société reconnaît la violence faite aux femmes comme un fléau à enrayer, l'État doit-il continuer de s'en remettre à des groupes ou s'il doit s'impliquer? Moi je pense qu'il doit s'impliquer. Mais «s'impliquer» signifie-t-il que l'État doit prendre en charge les maisons et en faire un service public? Je vais t'avouer bien humblement que je n'ai pas la réponse.

Chose certaine, il faut éviter de déve-

«On n'a pas encore réussi à changer l'image des femmes qui travaillent dans le réseau: elles sont douces, gentilles, tolérantes; elles ont la vocation. Je ne dirais pas que c'est dévalorisant mais c'est difficile à défoncer quand tu veux faire reconnaître la valeur de ton travail.»

lopper une concurrence entre les deux secteurs et viser plutôt la complémentarité. Évidemment c'est facile à dire...

RVO: Je voudrais parler d'une autre réalité très présente chez vous, celle du travail précaire. Quand le phénomène a fait son apparition dans le secteur, la FAS s'y est opposée farouchement. Mais aujourd'hui, avec presque 50% de ses membres à temps partiel ou sur appel, quelle stratégie compte-t-elle développer?

Catherine Loumède: Une partie des membres à temps partiel veulent travailler à temps partiel et d'autres n'ont pas le choix. Je pense qu'on doit continuer de revendiquer des postes à temps plein, avec une sécurité d'emploi. Mais en même temps, on doit permettre à des gens de se retirer de leur emploi, une deux ou trois journées par semaine s'ils le souhaitent, mais de façon temporaire, de manière à pouvoir revenir à temps plein quand ils le désireront. On éviterait ainsi de voir se reproduire le phénomène de ces dernières années où, faute d'aménagements possibles, des employés en burn-out étaient obligés de démissionner de leur poste à temps plein et de revenir à temps partiel par la suite.

Par ailleurs, on ne peut pas se résigner, se dire que le temps partiel existe et qu'il faut poursuivre dans cette voie, entre autres parce que plusieurs femmes du secteur n'arrivent pas à gagner leur vie avec un emploi à temps partiel. Alors il faut trouver des aménagements, du genre congé à temps partiel.

RVO: C'est très compréhensible que les moyens et bas salariés de la FAS ne se montrent guère intéressés au temps partiel. Mais la réduction du temps de travail, chez les professionnels par exemple, ne pourrait-elle pas permettre de répondre à l'aspiration de travailler moins, tout en fournissant du travail à de nouvelles personnes?

Catherine Loumède: À la dernière négociation, nous avons obtenu les congés à temps partiel, à traitement différé et davantage de congés sans solde, ainsi qu'un programme de pré-retraite. Mais en revanche, nous n'avons jamais gagné l'obligation pour l'employeur de remplacer ces congés. C'est le droit de gréance

le plus strict, la liberté de remplacer ou non les absences. L'effet créateur d'emplois n'est donc pas évident et les syndicats devront demeurer vigilants: jusqu'à quel point ces congés ne pourraient-ils pas être utilisés par des établissements comme mesures de résorption budgétaire?

Un autre élément que nous avons demandé lors de la négociation de 1986, ce sont des clauses de planchers d'emplois avec la possibilité de reconvertir toutes les heures travaillées à temps partiel et sur appel en postes à temps complet. Nous ne l'avons pas obtenu comme tel mais nous avons gagné l'obligation, pour le ministère, de piloter cinq projets où le syndicat et l'employeur devront faire l'exercice de reconversion et voir où des postes à temps complet peuvent être créés. Par la suite, on verra si l'expérience peut être étendue à d'autres établissements.

RVO: Mais si on fusionne deux postes à temps partiel en un poste à temps plein, on crée un employé à temps plein de plus mais aussi... un chômeur ou une chômeuse de plus...

Catherine Loumède: Il y a des modalités à envisager pour éviter cela. Par exemple, quand un poste à temps partiel devient vacant, on peut ne pas le réaffecter et le garder en banque; éventuellement, l'addition de ces postes temps partiel permettra de créer des postes à temps plein. En attendant, ces heures de travail peuvent être effectuées par des employé-e-s sur appel.

RVO: Tu as été vice-présidente à la condition féminine; tu es maintenant présidente d'une fédération qui compte deux tiers de femmes. Comment les conditions des femmes dans le secteur public ont-elles évolué ces dernières années et quelles sont les plus graves lacunes qui restent à pallier?

Catherine Loumède: Des conditions concrètes ont changé, par exemple, pour ce qui touche la maternité. À mon avis, le congé de maternité est l'un des plus gros gains remportés par les femmes. À la dernière négociation, nous avons fait une certaine percée au chapitre du harcèlement sexuel, avec une clause qui dit que l'employeur doit prendre les moyens d'éliminer le harcèlement sexuel dans

l'établissement, en collaboration avec le syndicat. Ça va évidemment aussi forcer les syndicats à se prendre en mains sur cette question.

Nous avons fait une toute petite percée sur la reconnaissance des discriminations salariales; il reste évidemment beaucoup à faire. Avec la question de l'emploi, cela demeure l'un des dossiers les plus urgents.

Enfin, on n'a pas réussi encore à changer l'image des femmes qui travaillent dans le réseau: elles sont douces, gentilles, tolérantes; elles ont la vocation. Je ne dirais pas que c'est dévalorisant mais c'est difficile à défoncer quand tu veux faire reconnaître la valeur de ton travail.

RVO: Y a-t-il d'autres sujets qui te préoccupent, auxquels tu apporteras une attention particulière au cours de ton mandat?

«À partir du moment où après une enquête serrée, un syndicat conclut qu'il y a eu abus sexuel, je ne crois pas qu'on doive tolérer ce genre de choses. Socialement, on ne doit pas se placer dans la position de défendre n'importe qui, sur n'importe quoi.»

Catherine Loumède: Il y a eu quelques cas d'abus sexuels à l'intérieur du réseau, soit entre employés ou entre employés et bénéficiaires. Je pense que la FAS et la CSN devront dégager une position très claire là-dessus. À partir du moment où, après une enquête serrée, un syndicat conclut qu'il y a eu abus sexuel — je ne parle pas de harcèlement —, je ne crois pas qu'on doive tolérer ce genre de chose. Il y a peut-être des cas où ça peut se régler autrement que par un congédiement, mais une chose est claire, c'est qu'on ne peut pas laisser continuer les abus. Socialement, on ne doit pas se placer dans la position de défendre n'importe qui, sur n'importe quoi.

Ceci est ma position personnelle mais les débats devront se faire à l'intérieur des syndicats et autant que possible avant d'avoir affaire à des cas concrets. Peut-être même que cette position pourrait être incluse dans les statuts et règlements des syndicats... Δ

L'amour de sa vie pour 36¢?

par JOCELYNE GAMACHE

« Je n'aurais jamais pensé utiliser un courrier du cœur pour rencontrer un homme mais un jour j'en ai eu assez des bases de plein-air, des cours de toutes sortes et des bars. Tu vas là seulement pour rencontrer quelqu'un, à la longue, ça devient une obsession. » Au début de la trentaine, Sylvie* a suivi le circuit habituel des célibataires en quête de l'âme soeur et ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les autres avenues qu'elle s'est risquée à répondre à une petite annonce.

Un bout de phrase l'a accrochée et la voilà qui passe des heures devant une feuille blanche pour tenter de trouver le ton approprié. Quant à Simon*, 31 ans, il peut consacrer jusqu'à quatre heures pour en dire assez mais pas trop, juste ce qu'il faut pour piquer la curiosité de sa lectrice.

Chère inconnue

« Dans une réponse, tu te vends. Il faut que le produit soit attrayant pour celui qui te lit, notre Sylvie. Ainsi à l'homme qui cherche une femme «belle en-dedans», je répondrai en insistant sur mes valeurs personnelles. Par contre, si un «homme sportif aimant vélo et planche à voile» retient mon attention, je mettrai en évidence mon amour de la nature. Il faut s'adapter au ton que l'autre utilise. Si l'humour est à l'honneur, je dois en user, sinon ma lettre ira en rejoindre d'autres au panier. »

À partir du moment où la missive est postée, l'attente commence. Un jour le téléphone sonne et «le professionnel sans attache» s'annonce. C'est souvent là que commence la désillusion. «Sa voix m'énervait, on s'est parlé deux minutes avant que je ne ferme la ligne», raconte Hélène*, 27 ans.

Simon, amateur de petites annonces, considère pour sa part que le contact téléphonique n'est pas du tout significatif de l'issue d'une relation. «Le téléphone sert à vérifier certains points obscurs: est-elle plus grande que moi? a-t-elle quelques préoccupations sociales, etc. C'est à partir du téléphone que je décide ou non de la rencontrer.»

Selon Mariette, 56 ans, «rendue là, c'est un «blind date». Tu t'es donné des points de repère, comme par exemple, «je serai en rouge et je lirai *Vie Ouvrière*.» Tu attends, t'es figée. Tu te demandes qui arrivera à l'heure H.» «En général, explique Simon, la personne qui a placé l'annonce prend l'initiative». Tout se joue à la première rencontre: «On mesure notre compatibilité, on se teste et si c'est concluant, on décide d'une activité. Sinon on rêve en répondant à une autre annonce».

Cherchez l'homme...

«Je n'ai plus à attendre qu'un homme me choisisse, c'est moi qui fais le choix à partir des réponses que j'ai reçues.» Après quelques rencontres infructueuses, Mariette* a fait paraître sa propre annonce dans le journal *La Presse*: «Femme mature cinquantaine, 5'3'', sportive, active et près de la nature aimant musique classique et lecture recherche homme distingué au même diapason.»

Cinq hommes lui répondent, tous dans la cinquantaine. Leurs lettres sont brèves, n'excédant pas deux pages. L'un des courtisans de Mariette utilise le style télégraphique: «Brun, 55 ans, 5'9'', 155 lbs, divorcé, non-fumeur, sobre, bonne santé, s.v.p. appelez après 6h.» Un autre vante sa «barbe propre». Un troisième, impétueux, conclut sa lettre en signant «Je demeure cet inconnu que vous recherchez.» Une lettre retient son attention à cause de la phrase suivante: «...avec la maturité que je te crois avoir et que de plus si tu as conservé de véritables valeurs (d'antan), alors tu viens de trouver l'âme soeur».

Mariette le contacte et ils décident d'une rencontre. «Ça été très agréable. On a parlé de nos goûts, de nos vies. L'échange était très sincère». Elle ne répondra pas aux autres: «J'ai trouvé un compagnon qui correspond à mes attentes. Je n'ai pas à chercher plus loin». De



MARTINE D'AMOURS

« Dans une réponse, tu te vends. Il faut que le produit soit attrayant pour celui qui te lit »

AVENTURIER SAUVAGE
grand cœur, curieux, spontané,
sensible, naturaliste, décomplexé. Beau-
explorateur et polyglotte. Beau-
coup vécu, voyage, plein air, montagne,
l'amour, crevé de faim et monte
aux arbres. Cherche amie pour
partager son aventure, sa ri-
chesse et sa joie de vivre. Écrire
à La Presse, ref. 7223, C.P. 6041,
succ. A. Mtl. Qué. H3C 3E3.

BEAU-PÈRE RECHERCHÉ

Je cherche un beau-père pour
jouer au golf avec ma mère (et
moi à l'occasion).

Profil recherché: homme d'affai-
res professionnel, libre, en bonne
santé, de bonne humeur, qui aime
la vie et souhaite la poursuivre à
deux. En bref: le beau-père idéal.

Profil de ma mère: femme d'affai-
res distinguée, 5 pi 6 po, mais
bonne apparence, 50 ans, mariée
10 ans, elle aime le golf, la natation,
le ski, sans être Nancy Lopez.

En un mot: on est bien en sa-
compagnie, c'est dit en toute
objectivité, bien sûr.

Tous les beaux-pères idéaux qui
recevront une photo (recen-
te) recevront une réponse, parole
d'honneur!

Cette annonce peut vous paraître
loufoque mais ne vous y trompez
pas.

Écrire à La Presse, ref. 7491, C.P.
6041, succ. A. Mtl. Qué. H3C 3E3.

JOLIE PROFESSIONNELLE, 31 ans, non-
fumeuse, sans enfants, 5'8", cher-
che: complice pour vie (peu)
commune, doit avoir bonne tête,
bon cœur et bonne poche! En-
voyer C.V. à C.P. 43, Succ. F. Mtl.
H3J 2K8

HOMME 28 ans, 5'8", 150 lb., spor-
tiste, sens de l'humour, sobre, sans
problème, doux et sincère, désire
rencontrer une jeune femme min-
ce dans la vingtaine, simple,
féminine, avant sensiblement les
mêmes attitudes. But sincère,
photo appréciée. C.P. 164, succ. H,
H3J 2K7

son côté, le dit compagnon avait déjà plac-
cé une annonce mais sans résultat. Avant
sa rencontre avec Mariette, il continuait à
feuilleter *La Presse* le samedi en se disant
que si une missive attirait particulièrement
son attention il y répondrait.

Par ailleurs, Hélène a placé l'annonce
suivante: «Jeune femme universitaire ai-
mant lire cherche compagnon de moins
de 35 ans pour spectacles de jazz et bons
souters. Quinze personnes lui ont répon-
du. Ils semblent tous avoir fréquenté
l'université mais leurs champs d'études
sont variés: santé, informatique, admini-
stration, langues etc. Deux dépassent la
limite d'âge prescrite. Certains expriment
des attentes tellement précises que leur
candidature est rejetée immédiatement:
«Je m'attends d'une femme qu'elle me
soit fidèle et je veux qu'elle partage tout
avec moi». Un autre semble mener sa vie
tellement rondement qu'Hélène se de-
mande quelle activité il supprimera pour
la rencontrer; cette lettre n'est pas rete-
nue. Un professionnel de la santé a profité
de sa lettre pour déterrer ses talents de
poète en herbe: «nous pourrions admirer
ensemble les levers de soleil laurentiens». Un
autre s'essaye à l'humour: «J'ai un ju-
meau mais tu n'as aucune chance... c'est
une fille.»

La plupart de ces lettres n'ont pas été
écrites à la sauvette. Les mots sont pesés
et les effets mesurés. Hélène considère
longuement chacune avant d'entreprendre
quoique ce soit. «On ne sait jamais»
soutient-elle.

Sortir de sa coquille

Simon a lui aussi tenté sa chance. Les
30 femmes qui lui ont répondu sont sé-
rieuses; elles veulent vivre une relation af-
fective. Elles ne sont pas dans des lieux
pour rencontrer des hommes: elles tra-

vaillent avec des femmes ou avec des
hommes mariés ou ne travaillent pas.

Pour plusieurs qui n'osent pas sortir de
leur cercle privé, les petites annonces
permettent de rompre l'isolement sans
investir trop de temps. «La personne que
tu rencontres vient d'un autre milieu et
connait d'autres gens», explique Hélène.
D'ailleurs, deux des lettres qui lui furent
adressées expriment ce désir: «Arrivé de-
puis peu à Montréal, je souhaite connaître
des gens pour partager avec eux mes im-
pressions sur la ville» ou encore «Je suis
d'origine chinoise et j'aimerais mieux
connaître la culture de mon pays d'adop-
tion...».

Coeur atout

Le type d'attentes diffère d'une per-
sonne à l'autre. En feuilletant *La Presse*
du samedi, on s'aperçoit que les homo-
sexuels osent de plus en plus afficher
leurs désirs. Les hommes homosexuels
annoncent plus que les femmes qui, bien
souvent, n'affirment pas leur homo-
sexualité. Les couples forment aussi une
clientèle marginale mais largement iden-
tifiable.

La majorité des annonceur-e-s sont
dans la trentaine ou dans la quarantaine.
Dans certaines annonces féminines,
pointe l'urgence de fonder une famille:
«Aimerai rencontrer homme enthousias-
te, sensible et chaleureux pouvant parta-
ger mon goût pour la vie de famille»¹.
D'autres insistent sur le but ultime de
l'opération: la relation stable. Mais com-
me le fait ressortir une étude menée par
les universités de Harvard et de Yale:
«une femme de plus de 35 ans a autant de
chances de trouver un mari que de périr
dans un attentat terroriste»².

Il existe aussi des différences entre les
attentes des femmes et celles des hom-

mes. Les femmes veulent un conjoint de
leur âge à cinq années près, tandis que les
hommes désirent une compagne néces-
sairement plus jeune qu'eux. Les fem-
mes insistent sur leurs caractéristiques
physiques et énumèrent les goûts et les
qualités que possèdera le compagnon de
leurs rêves. Les hommes, de leur côté,
mettent l'accent sur les caractéristiques
physiques de la femme recherchée et dé-
crivent leurs goûts à eux. Certains annon-
ceurs s'expriment par la négative: «obèse
et fumeur s'abstenir». Même si trois cent
mille Québécois sont séparés ou divor-
cés, très peu d'annonceurs affichent leur
état matrimonial.³

Tout d'un coup...

Les attentes sont grandes mais pas
toujours réalisables, à preuve le rêve
d'Hélène: «J'aimerais rencontrer un
homme qui a fait un bout de chemin face
à la condition des femmes. C'est pour
cette raison que j'écris «machos s'abste-
nir» dans mon annonce». Les hommes
conscientisés au féminisme semblent dif-
ficiles à trouver. Elisabeth Badinter (*L'un
est l'autre*) écrivait à ce propos que les
plaintes des femmes «n'ont pas pour ob-
jet le regret de l'ancien modèle mais le
constat de l'évolution plus lente de leur
compagnon, de leur résistance, voire de
leur régression».⁴

Il faut s'armer de patience et déchiffrer
les petites annonces du samedi si on veut
trouver le ou la partenaire idéal. De l'avis
de Simon, on cesse de le faire quand il se
passe quelque chose d'agréable dans sa
vie. Lorsqu'on est seul, on compulse à
nouveau les journaux. On attrape la piqu-
re, on se dit, «tout à coup, ce matin je
trouverais la personne idéale et si ce n'est
pas aujourd'hui, ça sera peut-être la se-
maine prochaine. Ça coûte seulement un
timbre pour aller voir.» L'amour de sa vie
pour 36¢? pourquoi pas... Δ

* noms fictifs

1. *La Presse*, 30 mai 1987, H-15
2. Étude citée par le magazine *Le Point*, édition in-
ternationale, 12 avril 1987, p. 58
3. Selon Statistiques Canada, il y avait 198.910
divorcé-e-s et 112.845 séparé-e-s au Québec en
1986
4. *Le Point*, op. cit. p. 58

Jocelyne Gamache travaille à l'Organisation popu-
laire de défense des droits sociaux (OPDS), région
de Montréal. Elle est aussi membre du comité «fem-
mes» de **Vie Ouvrière**.

La vidéomanie

par SOPHIE LABERGE

Vendredi ou samedi soir, vers 19 heures. Il pleut. Les quatre «cassés» que nous sommes décidés d'aller au club vidéo chercher deux films. Situation maintenant classique. En effet, c'est ce que font près de la moitié des jeunes entre 16 et 25 ans au moins une fois par deux semaines. Pour un plaisir à prix abordable?

Qu'est-ce que tu fais ce soir?

Au Québec, près d'un foyer sur trois possède un magnétoscope et ce, depuis la baisse des prix intervenue ces deux dernières années. Parallèlement, on assiste à la multiplication des clubs vidéos, créant assez rapidement une saturation du marché. Ce sont les consommateurs qui y ont gagné: le prix des cartes de membre baisse, jusqu'à la «gratuité» dans certains clubs. De plus en plus de bibliothèques offrent maintenant les services d'un club vidéo à prix réduit avec un choix important de documentaires, très utiles et agréables d'utilisation pour un travail de recherche. La variété des cassettes augmente et plusieurs films récents sont disponibles seulement quelques mois après leur projection dans les cinémas. La qualité des enregistrements s'améliore aussi.

Qui regarde ces vidéos? Beaucoup d'adultes, bien sûr, mais aussi plusieurs jeunes. Un sondage effectué dans une école secondaire et dans un cégep de la Rive-sud de Montréal a révélé que près de la moitié des élèves de ces institutions visionnaient un film sur vidéo une fois par deux semaines. La proportion est même un peu plus importante au niveau secondaire qu'au niveau collégial. Ce phéno-

mène s'explique probablement par le fait que les étudiants des polyvalentes n'ont pas l'âge légal pour fréquenter les bars. Le visionnement constituerait donc une alternative aux sorties «illicites». Quant aux étudiants collégiaux, l'aspect économique des «vidéos partys» semble être un facteur déterminant.

Et le cinéma? On y va de moins en moins souvent, une fois par mois pour un tiers des répondants, une fois par deux mois pour la moitié. Les raisons invoquées: le coût relativement élevé de l'entrée et des friandises, la nécessité de se déplacer parfois assez loin pour voir le film désiré et, dans le cas des plus jeunes (moins de 14 ans), les classifications du Bureau de surveillance du Québec. Les jeunes adultes interrogés dans un club af-

firment qu'ils économisent sur l'essence et aussi sur le salaire d'une gardienne en plus d'épargner le p'tit-verre-après-le-film-avec-des-amis-rencontrés-par-hasard-au-cinéma. Et on évite de faire la file aussi, ce qui se révèle avantageux en hiver. À Saint-Jean, où le sondage a été effectué, s'ajoute un autre facteur: le nombre limité de cinémas, donc du choix de films; on doit probablement assister au même phénomène dans les autres petites villes. Il est intéressant de voir comment les propriétaires de cinémas ont réagi: en instaurant des journées à prix réduit. Seulement, il faut accepter de faire la queue...

Regarder, mais quoi?

Quel genre de films loue-t-on dans un club vidéo? On offre des films dramatiques, des comédies, des films d'horreur, d'aventure, de science-fiction et des films «érotiques». Mais que choisissent les jeunes vidéospectateurs? Le champion toutes catégories: la comédie. On aime bien rire. Les autres varient selon l'âge et le sexe. Pour les 14-16 ans, les

CATÉGORIES (PAR ÂGE)

Âge	Aventure	Comédie	Drame	Horreur	Érotique	Sc.fiction
12-16	21%	35%	7%	28%	—	10%
16-18	25%	33%	20%	12%	2%	8%
18-15	23%	37%	25%	8%	2%	5%



La comédie: champion toutes catégories chez les jeunes vidéomanes.

«Massacre à la scie mécanique» et autres histoires d'hémoglobine ont un attrait particulier, suivies de près par la science-fiction. Avec l'âge, on devient plus sélectifs quant aux films d'horreur qui sont remplacés par les films d'aventure et les drames.

Les films érotiques ne constituent pas, chez les jeunes, une catégorie très populaire. L'interview d'une commis de club m'a révélé que les garçons auraient davantage tendance que les filles à louer ce type de films et que les jeunes travailleurs possédant un niveau d'instruction peu élevé en loueraient plus que les étudiants. Elle me fait remarquer que beaucoup de clients du club s'amusent à regarder «les titres seulement» (qui font souvent preuve d'humour): Passe-Minou, Tchao putain, Tailhouse rock et compagnie.

D'où viennent les films que l'on visionne? En grande majorité, des États-Unis et, en proportion moins importante, de France. La langue peut devenir un problème lorsqu'il s'agit de vidéos américains; cependant, on est partagés à ce sujet. Les films en anglais sont souvent doublés en France, dans une langue qui ne rend pas toujours la «vérité» du texte original. Et que dire des lèvres qui bougent sans

émettre de sons ou des ventriloques experts? Les versions originales, elles, sont souvent truffées d'expressions «slang» parfois difficiles à comprendre. Certains voient tout de même un certain avantage à regarder des films en anglais: ils apprennent cette langue. Point de vue contestable pour beaucoup de films américains dont les dialogues sont d'une incorrection «très didactique». Quant à la qualité du scénario des films de «teenagers» américains elle est plutôt faible. Souvent le même «pattern»: les farces «grosses», les beaux «jeunes premiers», les méchants «pas beaux» et les «happy end». Ajoutez à cela une chanson d'un groupe ou d'un chanteur connu et vous obtiendrez un succès. Mais l'âge arrange les choses: les «ficelles» sont tellement grosses qu'on les tourne en ridicule. Qu'on se rappelle le Rocky Horror Picture Show.

Vidéo «clippe» télévision

La vidéomanie a-t-elle changé les habitudes de télévision des jeunes? Selon le sondage, oui, mais on ne précise pas en quoi. Il s'agit alors d'émettre des hypothèses: d'abord on utilise la fonction

d'enregistrement des magnétoscopes au moins une fois par semaine, pour enregistrer une série comme Lance et Compte, par exemple. On enregistre donc ce que l'on a vraiment envie de regarder. Finie l'époque du j'ouvre-la-télé-jusqu'à-ce-que-mon-émission-commence. On passe donc moins d'heures devant le petit écran que l'on regarde quand ça nous plaît. Plus d'esclavage. On passe aussi les pubs en vitesse accélérée: on a donc moins d'incitation à une consommation exagérée de produits inutiles. C'est toujours possible de revoir l'émission préférée. Et puis, pourquoi ne pas se monter une «collection» de clips?

Il semble donc que le magnétoscope ait eu un effet positif, devenant en quelque sorte l'équivalent du magnétophone. Mais le progrès reste à venir: on parle maintenant de lecteurs au laser, de vidéos inter-actifs (style film dont vous êtes le héros). À voir bientôt sur vos écrans Δ

Sophie Laberge est étudiante; elle a été collaboratrice à la Presse étudiante du Québec et au journal étudiant du cégep de St-Jean.

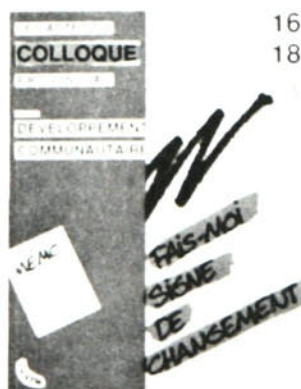
Dans votre agenda

— C'est sous le thème «Travail en 5 temps» que se déroulera le 5ième congrès annuel du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec Inc. (CIAFT), les 12 et 13 novembre 1987, au Holiday Inn Richelieu, 505 est rue Sherbrooke, Montréal.

Les 15 ateliers offerts donneront aux congressistes l'occasion d'élargir leurs connaissances de la problématique FEMMES et TRAVAIL. Pour de plus amples informations, composez le (514) 844-0760 et demandez José Gauvreau.

— SalvAide organise une soirée d'information sur El Salvador en collaboration avec l'Association des femmes salvadoriennes et centro-américaines. Vous pourrez y entendre le témoignage de la vice-coordonnatrice nationale de SalvAide, Colombe Larivière, qui revient de deux tournées dans les zones rurales du Salvador. Il y aura également projection d'un vidéo axé sur le jumelage des villes de Windsor (Ontario) et de Las Vueltas (Chalatenango). D'excellents musiciens (Pepe Mendoza, Gustavo Saavedra, Sylvia Sabash) participeront à cette soirée qui se tiendra le 26 septembre à 7h30 au Centre St-Pierre, 1212 Panet, Montréal (métro Beaudry). Coût: \$4,50 (\$3,50 pour étudiants et sans-travail). Boissons et nourriture vendues sur place. Bienvenue à tous! Pour de plus amples informations, contactez Marie de Bañe au 744-3922.

«Fais-moi signe de changement». Vous étiez au colloque sur le développement communautaire, tenu à Victoriaville en octobre dernier? Vous faites partie des malchanceux, des paresseux ou des lunatiques qui ont raté cet événement? Dans un cas comme dans l'autre, il faut vous procurer les **Actes du colloque** que la Corporation de développement communautaire des Bois-Francis vient de publier. Lire le texte des interventions en plénière (conférences, panels, exposés et rapport-synthèse) ainsi que le résumé des discussions en ateliers, c'est tâter le poulx du mouvement populaire et communautaire québécois, de ses valeurs et acquis, comme de ses ambiguïtés et de ses questions. C'est aussi se prendre à souhaiter que de telles assises du mouvement populaire se produisent plus régulièrement.



On peut se procurer ce document au coût de \$19,95 plus \$2,00 de frais d'envoi en s'adressant à la Corporation de développement communautaire des Bois-Francis Inc., 6, rue de l'Exposition, Victoriaville, Qc G6P 4W1. Tél.: (819) 758-5801.

À lire et à voir...

Le Parminou «rides again». À l'occasion du 150ième anniversaire de la révolte des Patriotes, le théâtre Parminou a produit un nouveau spectacle intitulé **L'étoffe du pays**. Rappelant l'appui populaire et l'engagement massif suscités par la rébellion de 1837-38, cette production théâtrale repose aujourd'hui la question de l'engagement social. La troupe en a fait une version plein air, présentée cet été, ainsi qu'une création en salle et une adaptation scolaire, toutes deux disponibles dès cet automne.

Le théâtre Parminou poursuivra aussi la diffusion de ses spectacles antérieurs «Ça crève les yeux... ça crève le coeur» (sur la pornographie), «Prends ton temps, ça presse!» (sur le monde agricole) et «L'égalité brille pour tout le monde» (sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes). On peut rejoindre la Coopérative des travailleuses et travailleurs de théâtre des Bois-Francis, C.P. 158, Victoriaville, Québec Qc G6P 6S8. Tél.: (819) 758-0577 (la Coopérative accepte les frais d'appel).

Mémoires d'un forum de femmes. En avril 1986, quelque 800 femmes membres de la CEQ se sont regroupées en forum, décidées à se donner «des outils pour agir ensemble». Les organisatrices avaient prévu trois thèmes principaux d'échange et de réflexion: éducation, santé et pouvoir. La présente brochure, qui rapporte le contenu des plénières et des discussions en ateliers, a l'intérêt d'aborder les thèmes par une multiplicité de facettes: des articles

courts, qui donnent le goût de pousser plus loin la discussion... **Mémoires d'un forum de femmes** est disponible à \$7,00 l'exemplaire au centre de documentation de la CEQ, 2336 chemin Ste-Foy, C.P. 5800, Québec, Qc, G1V 4E5. Tél.: (418) 658-5711.

Entre deux vagues. Voici de jeunes adultes en quête d'avenir. En chômage ou encore aux études, ils se demandent s'ils sont nés trop tôt ou trop tard. Et pourtant, ils sont créateurs et talentueux... En attendant des jours meilleurs, ils tentent de s'organiser, tant bien que mal. Dans le vidéo «Entre deux vagues», ils racontent ce qu'ils ont sur le coeur, sans détour, avec humour et sur rythme rock.



Réalisé par Richard Boutet («La turlute des années dures») et Sylvie Groulx, ce vidéo constitue un outil d'intervention, de discussion et de réflexion sur la condition des jeunes. Pour location ou achat, on s'adresse à l'Office national du film.



ARCHIVES CSN — ROBERT FRECHETTE

L'avenir autochtone

Ils ont subi la Conquête, «la prise de possession du territoire par de grands explorateurs au nom de grands exploiters. Un génocide à demi-réussi: les Indiens survivent encore, mais ils ont perdu une grande partie de leur culture». ¹

Le printemps 1987 s'est révélé particulièrement désastreux pour les Autochtones. D'abord, la conférence constitutionnelle de mars leur a refusé le droit à l'autonomie gouvernementale. Puis l'accord du Lac Meech les a rayés de l'histoire, reconnaissant au Canada l'existence de «deux peuples fondateurs».

Mais les descendants des premiers habitants du pays ont déjà fait savoir qu'ils ne comptaient pas se laisser oublier si facilement. Certains et certaines ont laissé entendre qu'ils pourraient très bien commencer à appliquer eux-mêmes ce qu'ils considèrent comme leurs droits. Après le printemps gris, l'été indien?

Textes: MARTINE D'AMOURS, MICHÈLE ROULEAU, FRANÇOIS-THÉODORE ROY
Coordination: MARTINE D'AMOURS

1. J'emprunte l'expression à Michèle Rouleau, de l'Association des femmes autochtones du Québec.

Quarante mille ans plus tard...

par MARTINE D'AMOURS

« **L**e gouvernement a discuté du nom que porteraient les petits enclos qu'il avait fait partout où se trouvait les Indiens. Il les a appelés **réserves** alors que nous, les Indiens, les avons appelés INNU-ASSIA, c'est-à-dire terres indiennes. L'expression «terres indiennes» dans notre langue signifie qu'il s'agit du territoire des Indiens tandis que quand on dit «réserves», moi je comprends qu'il s'agit d'un parc où l'on garde les animaux.»¹

An Kapesch est Montagnaise. Son peuple, comme la majorité des autres peuples autochtones, vit ici depuis 40,000 ans. Le Québec reconnaît aujourd'hui dix «nations» autochtones sur son territoire: Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Cris, Hurons, Micmacs, Mohawks, Montagnais, Naskapis, Inuit.

Leur histoire commune, c'est celle d'une dépossession. La proclamation royale de 1763 reconnaissait aux Autochtones un immense territoire et des titres de propriété, à une époque où, rappelons-nous, les territoires français (Bas-Canada) et anglais (Haut-Canada) n'occupaient qu'une mince portion du Québec et de l'Ontario actuels. Durant le siècle suivant, et surtout pendant la période précédant la Confédération, les Blancs ont largement repris le terrain: cession de terres, signature de traités, création de réserves.

«Division», «sédentarisation» et «assimilation» ont été les maîtres-mots de la politique canadienne à l'égard des Autochtones. Bref, on leur a donné le choix entre la vie sur des réserves, sous responsabilité du gouvernement fédéral, et l'acculturation dans la société non-autochtone, assortie du renoncement à leur statut, donc à leurs droits.

Considérant que la responsabilité des Autochtones commençait à lui coûter cher, le gouvernement canadien a cher-

ché à restreindre le nombre de personnes détenant ce statut. Il a d'abord retiré leur statut indien aux **Métis**, qui sont soit des descendants de la communauté métisse constituée dans l'ouest du pays (mouvement de Louis Riel), soit des Autochtones qui s'identifient comme Métis plutôt que comme Indiens ou Inuit. Il a ensuite privé de leur statut ceux et celles qui possédaient au moins deux ancêtres féminines non-indiennes (loi de la double-mère), puis aux Indiennes qui épousaient des Blancs (loi sur les Indiens, qui vient d'être corrigée par la loi C-31)...

En pratique, seuls les Indiens qui vivaient sur des réserves fédérales en 1951, et leurs descendants, ont eu droit au **statut** d'Indien. Les autres, nomades ou membres de communautés autochtones autres que celles vivant sur réserves, ont été définis par Ottawa comme des **non-statués**.

Statistiques Canada (recensement de 1981) évalue à 491,460 la population autochtone du pays (292,705 Indiens inscrits, 98,260 Métis, 75,110 Non-statués et 25,390 Inuit). Les organisations autochtones, elles, estiment qu'elles représentent entre 1,2 et 1,4 million de personnes (environ 334,000 Indiens inscrits², 1 million de Métis et de Non-statués et quelque 30,000 Inuit).

Le fait d'être Indien inscrit comporte certains avantages (ex: remboursement

de frais médicaux complémentaires). Le fait d'habiter sur une réserve donne accès à d'autres avantages et services (exemptions de certaines taxes, subventions pour la construction de maisons). Les divers programmes gouvernementaux adressés aux Autochtones (éducation, logement, santé et services sociaux), sont évalués à près de 4\$ milliards annuellement. Ces programmes sont conçus et souvent administrés par des Blancs, les conseils de bande indiens jouissant de pouvoirs assez limités.

Mais cela ne règle pas le problème de fond, l'absence d'une base économique et politique capable d'asseoir le développement des peuples Autochtones. Dans les réserves, le taux de chômage est deux fois et demi plus élevé qu'ailleurs. Le revenu moyen des Autochtones (8,600\$ par année) correspond aux deux tiers du revenu moyen au Canada (13,000 \$). Le **taux de mortalité infantile est le double** de celui de la population blanche et l'espérance de vie des Autochtones (45 ans pour les hommes et 48 ans pour les femmes) est largement inférieur à celle des Blancs (65 ans pour les hommes et 71 pour les femmes).³ **△**

1. Tiré d'une entrevue de An Kapesch avec Jacques Boucher, publiée dans **Vie ouvrière**, no 162, juin 1982.

2. Excluant les personnes réinscrites suite à la loi C-31.

3. Les données sont tirées de Michel Vastel. «La dignité des Indiens passe avant leurs \$4 milliards». **Le Devoir**, 25 mars 1987.

Conférence constitutionnelle

Un «non» à l'autonomie autochtone

par MARTINE D'AMOURS

« L'Acte de l'Amérique du Nord britannique a partagé les pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces et il n'est donc pas question d'affranchir les Nations autochtones de leur dépendance par rapport aux deux niveaux supérieurs de gouvernement. »¹

Tous les premiers ministres ne se sont pas montrés aussi fermés que M. Van der Zalm de Colombie-Britannique. Mais le résultat est le même: lors de la dernière Conférence constitutionnelle sur les Autochtones tenue les 26 et 27 mars dernier, Ottawa et les provinces ont refusé aux premiers habitants du pays le droit de se gouverner eux-mêmes. Celle qu'on avait appelée «la conférence de la dernière chance» s'étant terminée sur un échec, les Autochtones comptent appliquer ce qu'ils considèrent être leurs droits constitutionnels.

Tout a commencé avec le rapatriement de la Constitution canadienne en 1982. L'article 35 reconnaissait les droits existants, ancestraux ou issus de traités, des Autochtones: Indiens, Métis et Inuit. Quatre conférences constitutionnelles (de 1983 à 1987) devaient permettre d'identifier et de définir ces fameux droits aborigènes.

La dernière de ces conférences a regroupé, en mars dernier, les neuf premiers ministres provinciaux et le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, le premier ministre canadien, l'Assemblée des Premières Nations (représentant les Indiens inscrits), le Conseil national métis, le Conseil national des Autochtones du Canada (pour les Non-statués) et le Comité inuit sur les questions nationales. Pour une première fois, les quatre groupes autochtones défendaient leurs positions en front commun.

Que veulent les Autochtones?

Ils ont d'abord des revendications territoriales: rétrocession d'une partie des terres et compensation monétaire pour

les terres prises et non-cédées. Ils réclament aussi l'autonomie gouvernementale, «un droit ancestral qui n'a jamais été éteint».

«Bien sûr, ce serait irréaliste de vouloir reprendre toutes les terres ancestrales: à l'exception de la Baie James, le Québec n'a jamais été cédé. Mais nous voulons avoir une base territoriale suffisante pour la survie de nos peuples». Invités à préciser ce que pourraient signifier leurs demandes, en dollars et en superficie, Fernand Chalifoux et Yves Assiniwi, respectivement président et négociateur de l'Alliance autochtone du Québec, rétorquent qu'il est trop tôt pour accoler un signe de piastre.

D'abord parce les communautés n'ont pas toutes les mêmes besoins. Ainsi les besoins en territoires et les modalités économiques peuvent différer d'une communauté à l'autre: «sur certains territoires, on pourrait demander la gestion autonome de ressources naturelles, sur d'autres un pourcentage des royalties sur les ressources non-renouvelables.» Le degré d'autonomie gouvernementale et

les pouvoirs qu'on désire rapatrier varient aussi selon les communautés: «la bande sehelte, de Colombie-Britannique, a déjà négocié un statut de municipalité. D'autres, comme les Dénés des Territoires du Nord-Ouest, n'accepteront rien de moins qu'un statut provincial.»

La négociation avortée

Ensuite, les deux leaders estiment ne pas pouvoir anticiper sur le «coût» de l'autonomie autochtone, tout simplement parce que celui-ci devrait être le produit



ARCHIVES CSN — ROBERT FRÉCHETTE

La construction d'un canot

de négociations entre les Autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux. «Il sera possible de préciser tout cela le jour où les gouvernements accepteront de s'asseoir et de négocier», conclut Assiniwi. Et c'est justement là que le bât blesse.

Au gouvernement fédéral, le négociateur de l'Alliance reproche d'avoir cherché un consensus des provinces autour du plus petit dénominateur commun, «une proposition tellement basse qu'il pouvait être certain dès le départ que les Autochtones la rejetteraient. Le président Fernand Chalifoux, qui assistait à la Conférence, en rapporte que les Autochtones n'ont pas pu dire un mot: la proposition commune aux quatre groupes n'a même pas été débattue.

Lors de la clôture, le 27 mars, les positions étaient irréconciliables. D'une part, les gouvernements étaient prêts à reconnaître aux Autochtones un droit explicite à l'autonomie gouvernementale, qui deviendrait applicable seulement après des négociations sur ses modalités. De leur côté, les groupes autochtones réclamaient la reconnaissance dans la constitution d'un droit explicite à l'autonomie et la possibilité de recourir aux tribunaux pour forcer les provinces à en négocier les modalités de bonne foi.

Les perspectives

Peu après l'échec de la conférence, Mme Myrtle Bush, chef mohawk de Kahnawake, déclarait à la presse: «Nous allons appliquer nous-mêmes notre droit à l'autonomie gouvernementale.»²

Yves Assiniwi précise la signification de ces paroles: «En faisant cela, nous exercerons simplement nos droits en vertu de l'article 35 de la Constitution. Cet article reconnaît les droits autochtones. Les gouvernements n'ont pas voulu négocier pour définir ces droits. Nous allons donc appliquer ce que nous savons avoir comme droits, y compris le droit à l'autonomie gouvernementale et ce sera aux gouvernements de prouver que nous ne les avons pas.»

On peut donc s'attendre à ce que la bataille se poursuivre au plan juridique d'une part, et devant les Nations unies d'autre part, où les Autochtones ont commencé à faire valoir leurs revendications.

1. cité dans *Le Devoir* du 27 mars 1987

2. *La Presse*, 11 mai 1987

Anish Nabe Kwe L'éveil des femmes indiennes

par MICHÈLE ROULEAU

Au 31 mai dernier, 95,051 personnes au Canada (9,708 pour le Québec) avaient demandé, en vertu de la nouvelle loi C-31, de recevoir ou de retrouver leur statut d'Indien-ne. Parmi elles, plusieurs femmes autochtones et leurs enfants, que l'ancienne Loi sur les Indiens avaient discriminées et privées de droits. Justice rendue pour les femmes? Oui, mais cela ne va pas sans poser de problèmes.

* * *

1869: La Loi sur les Indiens prévoit qu'une Indienne qui épouse un Non-indien perd automatiquement son statut indien, donc son droit de résider sur une réserve, d'hériter et d'obtenir certains services. Les enfants issus de cette union ne pourront pas non plus être reconnus comme Indiens par le gouvernement canadien. Par contre, une Non-indienne épousant un Indien obtient un statut indien, le droit de résidence sur la réserve, ainsi que l'accès à tous les services. Leurs enfants seront inscrits comme Indiens.

1985: Soucieux d'harmoniser les lois fédérales avec la nouvelle Charte canadienne des droits et libertés, le parlement d'Ottawa adopte la loi C-31 ou Loi modifiant la Loi sur les Indiens. Elle redonne leur statut aux Indiennes et stipule que dorénavant les Non-indiennes ne pourront obtenir le statut indien par mariage. Elle prévoit également que les bandes indiennes pourront fixer les règles d'appartenance à leur groupe et donc déterminer leurs effectifs, pour peu qu'elles le fassent conformément aux dispositions de la nouvelle loi.

Quant aux enfants des Indiennes ré-inscrites, la loi accordait aux bandes, à partir du 28 juin 1985, un délai de deux ans pour décider de leur sort, à l'intérieur d'un code d'appartenance à la communauté. Faute de production de tels codes, à partir du 28 juin dernier, les enfants étaient automatiquement inscrits au registre des bandes, dans toutes les communautés québécoises.

Justice rendue, mais...

Victoire, donc, pour les Indiennes qui, à l'image de la pionnière Mary Two-Axe Early, porte-parole du groupe «Droits égaux pour femmes indiennes», se sont mobilisées pour obtenir réparation des injustices causées par une Loi du siècle dernier? Ce n'est pas l'opinion de tout le monde.

Dans la réserve montagnaise de Pointe-Bleue, au Lac St-Jean, ces deux dernières années ont été extrêmement difficiles pour les femmes ré-inscrites. Le conseil de bande a décrété un moratoire sur la réadmission de nouveaux mem-

Une explosion de regroupements

Traditionnellement, les femmes occupaient une place importante au sein des communautés. Avec la mise en application de la Loi sur les Indiens de 1869, elles ont été éloignées du processus de prise de décision.

Même si elles ne sont pas «au pouvoir», les Indiennes sont très présentes au niveau des services communautaires, de santé et d'éducation. Dans la plupart des communautés, il y a des comités de santé et d'éducation, composés majoritairement de femmes.

Depuis quelques années, elles ont fait de grandes prises de conscience. Des groupes de femmes autochtones surgissent maintenant un peu partout au Québec.

L'Association des femmes autochtones du Québec est née en 1974; elle regroupe des femmes de toutes les nations indiennes et des femmes inuit. Au début, elle leur a surtout permis de se regrouper et d'échanger sur leur situation. Avec le temps, elle est devenue non seulement une voix politique pour les femmes autochtones mais aussi un organisme d'information et de soutien à leurs différents secteurs d'activités.

Sur le plan socio-économique, l'Association veut rendre accessibles aux femmes des outils de formation pour appuyer leurs efforts d'organisation dans les communautés. Ainsi, à l'automne 86, des femmes montagnaises de la Côte-Nord ont bénéficié d'une formation en organisation communautaire, un cours fait sur mesure pour répondre à leurs besoins, mis sur pied avec la collaboration des services à la collectivité de l'UQAM. On répètera l'expérience cet automne, en adaptant le cours à la réalité des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue.

Pendant quelques années, des femmes indiennes ont profité des services d'une coordonnatrice à l'emploi. Ce poste, relevant de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, a été aboli en juin 1986, à cause des restrictions budgétaires. Pour la majeure partie du temps, la coordonnatrice a travaillé à informer les femmes des différents programmes et services d'emploi et à les assister dans l'élaboration de demandes de formation de subventions pour des projets liés à l'emploi.

Ce fut surtout un travail de sensibilisation des femmes car le ministère des Af-

ARCHIVES CSN — ROBERT FRÉCHETTE



La préparation des repas, manière traditionnelle

bres; les femmes, elles, ont été victimes d'encore plus de discrimination. On leur a refusé l'accès à des emplois; on a rejeté leurs enfants de l'école; certaines ont même subi des menaces de toutes sortes. Quand elles ont voulu dénoncer l'attitude de leur conseil de bande, les ministères de l'Emploi et de l'Immigration et des Affaires indiennes s'en sont lavé les mains. Elles ont donc porté plainte à la Commission canadienne des droits de la personne.

C'est que la loi C-31 n'est pas bien vue de tous les Indiens. Certains refusent de s'y conformer parce que «ce n'est pas aux «Blancs» à décider qui est Indien et qui ne l'est pas». Pourtant ces mêmes personnes administrent cette Loi sur les Indiens, qui a été faite par des «Blancs», pour mieux les contrôler. D'autres personnes justifient leur opposition par la crainte de voir, suite à l'adoption de la nouvelle loi, les femmes et les enfants revenir en masses dans les communautés.

Pourtant, ce retour massif ne s'est pas produit.

Bien sûr, le gouvernement fédéral a voulu se donner une image de justicier en adoptant une loi qui redonne certains pouvoirs aux bandes indiennes. Cependant, il garde toujours le contrôle sur l'administration des réserves. En outre, le ministère des Affaires indiennes a maintenu la confusion chez les bandes quant à l'application de C-31; en général, elles ont été très mal informées des effets de cette loi. Enfin, le gouvernement a affecté à d'autres fins certains des budgets destinés aux personnes réinscrites dans le cadre de C-31. Au total, cela a eu pour effet de diviser les communautés. Aurions-nous été victimes de la célèbre tactique «diviser pour mieux régner»?

Depuis juillet dernier, il y a un nouveau conseil de bande à Pointe-Bleue. Il semble que la vie y sera désormais un peu plus facile pour les Montagnaises réinscrites.



Ouvrière d'une usine de poissons, à Mingan

ARCHIVES CSN — ROBERT FRECHETTE

faïences indiennes, en «bon père» qu'il était, avait l'habitude de décider pour elles. Ainsi, avait-il décidé que l'artisanat serait la principale activité des femmes autochtones! Pendant des années, les femmes de toutes les communautés indiennes du Québec ont suivi des cours d'artisanat, même si plusieurs n'en avaient pas besoin puisqu'elles tenaient ces connaissances de leur mère ou de leur grand-mère. Par contre, les allocations versées pour ces cours constituaient pour les femmes une source de revenus pour le soutien d'une famille souvent nombreuse.

Ainsi, d'année en année, on a enseigné «l'artisanat» aux femmes autochtones, sans jamais leur donner les moyens de faire une mise en marché efficace de leur production. Pendant longtemps, beaucoup se sont laissé entraîner dans le cercle vicieux: cours d'artisanat-chômage-cours d'artisanat...

Il semble maintenant que les femmes soient de plus en plus conscientes des réalités économiques et que plusieurs souhaitent se donner des moyens pour prendre une part active à l'économie du pays. Dans cette optique, l'Association collabore avec l'Institut de formation au-

tochtone du Québec, pour donner un cours de sensibilisation à l'entrepreneuriat à des femmes autochtones qui démontrent un certain potentiel, afin qu'elles soient en mesure de mettre sur pied leur propre entreprise.

Elle supporte aussi les groupes de femmes qui prennent des initiatives face aux problèmes de toxicomanie et de violence en milieu familial. Des femmes algonquines d'Abitibi-Témiscamingue ont mis sur pied un organisme de sensibilisation appelé ODABI, les racines de la vie. En avril dernier, une conférence sur le thème «Le respect et le droit à la non-violence» s'est avérée un succès. Faits intéressants, les organisatrices ont tenu à ce que cette conférence soit axée sur la famille et autant d'hommes que de femmes y ont participé.

À Sept-Îles, un groupe de femmes indiennes s'est associé à un groupe de femmes non-indiennes pour réaliser le projet «Le coin des femmes», une maison d'accueil et d'hébergement.

L'Association a aussi supporté les efforts des femmes inuit de la Baie d'Hudson qui, en collaboration avec la direction de l'hôpital et le médecin de Povungnituk, ont mis sur pied un cours pour former des sages-femmes. Ces habiletés que possédaient les Indiennes se sont en effet perdues avec l'arrivée des Blancs au «Nord». Ironie du sort: ce sont des sages-femmes blanches qui sont allées donner ce cours! Mais grâce à lui, les femmes inuit qui le désirent n'auront plus à venir accoucher dans le «Sud», une expérience qui s'est avérée très traumatisante pour certaines. Les femmes Cries travaillent aussi pour obtenir le même type de projet.

Pour certaines questions, l'Association des femmes autochtones du Québec n'hésite pas à s'associer à d'autres groupes de femmes. Elle est membre de la Fédération des femmes du Québec et du Conseil canadien d'action sur le statut de la femme.

Un des projets importants pour l'automne: l'organisation conjointe, avec le Comité de recherche et d'action sur les relations raciales (CRARR) d'un colloque sur l'égalité d'accès à l'emploi pour les Autochtones. △

Michèle Rouleau est secrétaire provinciale de l'Association des femmes autochtones du Québec.

GOOSE BAY Des rockers en F-18

par FRANÇOIS-THÉODORE ROY

Au mois de mai dernier, la Défense nationale décidait d'augmenter d'au moins 25% le nombre de vols à basse altitude au-dessus du Québec et du Labrador pour l'année 1987. «Il faut, a commenté le ministre de la Défense Perrin Beatty, respecter les engagements canadiens envers les Alliés». «De plus, a-t-il ajouté, les preuves que la vie des Autochtones est menacée n'existent pas. Nous n'avons vu aucune évidence d'un problème avec ces vols à basse altitude».

La conférence de presse était terminée. Les signatures des Alliés étaient là, au bas de la page. Il n'y a rien de plus à ajouter. Rien. Mesdames et messieurs, circulez! «Nous n'avons vu aucune évidence d'un problème avec ces vols à basse altitude»...

Goose Bay: La baie des oies... supersoniques

L'activité militaire de Goose Bay au Labrador n'est pas récente. Dès la Deuxième Guerre Mondiale, la ville servait de re-

lais pour le ravitaillement entre les États-Unis et l'Angleterre. Après la guerre, les États-Unis y ont construit une importante base militaire qu'ils ont maintenue jusqu'en 1976, date à laquelle la US Air Force a jugé que l'importance stratégique de Goose Bay ne justifiait pas le coût élevé du maintien des installations.

Malgré cette fermeture, l'activité militaire s'est poursuivie et a connu, au début des années '80, une fantastique recrudescence. De fait, en 1980, la RFA envoyait six chasseurs à des essais d'entraînement de vols à basse altitude. Jamais plus ces avions n'allaient repartir. Sept ans plus tard, fort d'un contrat d'une durée de dix ans, le contingent ouest-allemand compte pas moins de 35 à 40 aéronefs. La Grande-Bretagne, les Pays-Bas et les États-Unis ont également signé des ententes décennales avec le Canada pour l'entraînement à vol à basse altitude de leurs pilotes.

Si bien qu'en '87, une moyenne de plus de 175 supersoniques par jour vont quitter la base de cette petite ville pour aller faire du rase-motte au-dessus des immensités boréales.

«Aucune évidence de problème...»

Il y a deux zones désignées pour les vols à basse altitude. Ensemble ce territoire couvre 100,000 km² (plus de trois

fois la Belgique) dont à peu près la moitié est située au Québec, juste au nord des populations riveraines de la Côte-Nord, en plein sur le territoire de chasse de cinq communautés autochtones.

Volant à très grande vitesse (700 km/h), à 30 mètres d'altitude et parfois plus bas sur les cours d'eau, les avions militaires terrorisent et perturbent dangereusement le mode de vie traditionnel des autochtones, axé sur la chasse au caribou, la pêche et le trappage.

Selon M. Bernard Cleary, négociateur en chef du Conseil Attikamec-Montagnais (CAM), les Amérindiens se plaignent surtout du bruit: un bruit intense qui arrive sans avertissement et qui provoque une réaction immédiate de panique, surtout chez les enfants. Une Montagnaise, traumatisée par la surprise d'un de ces vols, a, quelques instants plus tard, fait une fausse couche.

Une étude commandée par le CAM et menée par le biologiste Raynald Marcoux a fait ressortir que les niveaux sonores, lors du passage d'un bombardier, peuvent atteindre 140 décibels. Selon la loi, aucun travailleur ne peut être exposé à plus de 110 décibels, même pour une seconde, sans protection spéciale. L'étude mentionne aussi qu'il n'existe aucune recherche scientifique permettant de présager les effets des niveaux sonores et des émissions liquides et gazeuses des

avions sur l'environnement.

Depuis le début des vols, les chasseurs montagnais affirment avoir constaté un déclin des troupeaux de caribous, des animaux à fourrure et des poissons. Certains disent même avoir constaté que les habitudes migratoires des oiseaux étaient bouleversées et que certaines espèces d'arbres dépérissaient. D'après une estimation de Stuart Luttich, biologiste au service du gouvernement terreneuvien, 30,000 caribous du territoire survolé par les avions sont morts de malnutrition entre avril et octobre 1986. Bien sûr, il est tout à fait exclus d'identifier les vols à basse altitude comme cause potentielle de ce massacre...

Paul Charest, anthropologue et professeur à l'université Laval, affirme que ses collègues sont unanimes à condamner ces vols. Lui va même jusqu'à craindre un génocide culturel. «Depuis le début des vols, les séjours en forêt se déroulent dans un constant climat d'inquiétude et de crainte à l'idée de se faire surprendre, surtout lors des déplacements en canot, par les supersoniques». De nombreux témoins affirment même que des pilotes ont survolé les camps alors qu'ils auraient facilement pu les éviter et, qu'ils ont parfois poussé l'outrance jusqu'à se servir d'un canot en déplacement sur un lac comme cible contre laquelle ils simulent des attaques en piqué. Inutile de préciser que plusieurs familles refusent carrément de retourner en forêt. Sans ces séjours saisonniers sur le territoire traditionnel, le transfert des connaissances des adultes aux jeunes ne pourra plus s'effectuer.

Fi des commissions d'enquêtes

Face à cette situation jugée catastrophique, le Conseil Attikamec-Montagnais a demandé au gouvernement fédéral de décréter un moratoire pour faire cesser les vols à basse altitude au-dessus de ses territoires en Basse-Côte-Nord et au Labrador. Plusieurs organismes ont également signalé leurs inquiétudes vis-à-vis les conséquences futures d'une militarisation intensive du Nord et ont appuyé la requête des Amérindiens: la Conférence des évêques, la Commission des droits et libertés, la CSN, la FTQ, la CEQ, une quarantaine de groupes qui défendent l'environnement et la paix, plus, tout récemment, l'Association canadienne pour la santé publique.



Les vols à basse altitude font craindre un génocide culturel. Sans les séjours saisonniers sur le territoire traditionnel, le transfert des connaissances des adultes aux jeunes ne pourra plus s'effectuer.

ARCHIVES CSN — ROBERT FRECHETTE



En 1987, 175 vols à basse altitude par jour au-dessus des territoires de chasse des Montagnais.

ARCHIVES CSN — ROBERT FRÉCHETTE

La Fédération internationale des droits de l'homme (et de la femme), après une enquête sur le terrain, a conclu dans son rapport que «les activités actuelles d'entraînement militaire constituent une atteinte aux droits collectifs des peuples montagnais et attikamec».

En réponse, le ministre Beatty a annoncé que le nombre de sorties pour la prochaine campagne passerait d'environ 5,300 à environ 6,800. À cela, il faut ajouter les efforts que déploie actuellement le gouvernement Mulroney pour l'obtention du Centre d'entraînement des armes et des chasseurs tactiques de l'OTAN, centre qui garantirait une augmentation dramatique du nombre d'avions et d'envols. Et tout cela même si la Commission fédérale d'enquête environnementale (BFEEE), chargée d'évaluer l'impact des vols, a à peine débuté ses travaux et recommandé au ministre de geler le nombre de sorties à leur niveau de 1986.

À la défense de l'Europe

Le rapport existant entre les activités militaires pratiquées au Labrador et au Nord du Québec et la défense du pays est assez obscur. Les vols à basse altitude et le Centre d'entraînement tactique font tous deux partie de la nouvelle stratégie de l'OTAN connue sous le nom de «Frappe en profondeur» (Deep strike) ou d'attaque contre le deuxième échelon» (Follow on Forces Attack).

Cette nouvelle tactique vise essentiellement à assurer la défense de l'Europe en augmentant la capacité de l'OTAN à frapper des cibles profondément à l'intérieur du territoire du Pacte de Varsovie au moyen d'avions ultra rapides volant à très basse altitude, d'où la nécessité pour les pilotes d'un long et coûteux entraînement sur de grandes surfaces «inhabitées».

Ce nouveau plan de défense présuppose qu'une offensive soviétique en Europe pourrait, idéalement, être contenue par l'utilisation d'armes conventionnelles à haute technologie, sans recours aux armes nucléaires. Il s'agit là d'un véritable bouleversement de la pensée stratégique des Alliés.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, en effet, la modernisation des équipements militaires a porté presque exclusivement sur les armes nucléaires. En cas d'attaque, les forces conventionnelles de l'OTAN ne visaient qu'à effectuer un premier barrage, le temps de donner aux Alliés les minutes nécessaires aux représailles nucléaires qui détruiraient tout d'un côté comme de l'autre. C'est la théorie de la dissuasion. «Deep Strike», au contraire, s'appuie sur un esprit beaucoup plus offensif qui conçoit la guerre comme un affrontement que l'on peut et doit gagner.

Si tu veux la guerre...

Dans la série télévisée sur «La Défense du Canada», présentée à Radio-Canada

dernièrement, Gwynne Dyer a mis en garde contre l'idée qui veut que les rapports de force actuels empêchent une nouvelle guerre mondiale. Au contraire, M. Dyer affirme que presque toujours les grandes alliances militaires mènent à la guerre. Et l'intervalle moyen entre les affrontements au cours des derniers siècles a été de 50 ans. Pour cet ancien officier de la marine britannique il n'y a aucun doute; le temps presse. Le Canada doit repenser sa défense et accorder une priorité absolue à la détente.

Il suggère comme premières démarches le retrait du Canada de l'OTAN et du NORAD, et le rappel de la quatrième brigade mécanique stationnée en Allemagne. Le Canada doit, selon lui, devenir un pays neutre dont les forces armées ne serviraient qu'à protéger la souveraineté du pays.

M. Louis O'Neill, professeur de théologie à l'Université Laval et fondateur du «Groupe de Recherche sur la paix», est catégorique lui aussi: «Les vols à basse altitude font partie d'un processus qui mène tout droit à une Troisième Guerre Mondiale». Citant la célèbre lettre pastorale des évêques américains sur «Le défi de la paix» (1983), il assure que sous le couvert de chercher une plus grande sécurité, les militaires, au contraire, nous entraînent toujours davantage vers l'insécurité.

Comme plusieurs pacifistes, il revendique un référendum, au moins au Québec et au Labrador, sur les vols à basse altitude: «Nous avons le droit que se pratique, en des matières aussi graves, la démocratisation des prises de décision».

Les vols à basse altitude ne constituent qu'une partie du vaste plan de militarisation du territoire nordique canadien mis en place par les Forces Armées américaines et canadiennes. Personne n'en connaît les véritables limites et les seules dimensions connues font frissonner de dégoût et d'horreur. Personne, non plus, ne peut prédire avec certitude où cette folie militariste nous mènera.

Une chose est claire toutefois: pour les 3,000 chasseurs montagnais de la Côte-Nord, l'avenir, tel que conçu par le ministre Beatty, ne mènera nulle part. Δ

François-Théodore Roy, journaliste, collabore à Radio Basse-ville, à Québec.

Au revoir, Raymond! Bienvenue Gilles!

Eh oui, **Vie ouvrière** change de directeur! Raymond Levac, qui travaillait à la revue depuis quatre ans, a pris le chemin de Développement et Paix, où il assumera la production d'outils pédagogiques. Nous lui disons un gros merci et bien bonne chance dans sa nouvelle «position».

Pour lui succéder, nous avons engagé Gilles Dugal. Gilles a travaillé au Mouvement d'étudiant-e-s chrétien-ne-s du Québec, puis dans une paroisse d'Hochelaga-Maisonneuve. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue dans une des équipes de travail — et dans une des revues — les plus sympathiques qui soient!



L'ancien et le nouveau ...

LE MONDE VU D'EN BAS



Haïti

Quand la paysannerie s'éveillera...

par MARTINE D'AMOURS

Quand, le 5 juin dernier, Franklin Midy est rentré en Haïti pour y travailler à la campagne d'alphabétisation, il ne s'attendait, sans doute pas à vivre la plus grave crise qu'ait connue le pays depuis le départ de Jean-Claude Duvalier, le 7 février 1986. Décrets abusifs, manifestations populaires, répression sanglante ont, tout au long de l'été, fait la une des journaux. Mais ce dont cet ancien professeur de sociologie de l'UQAM et nouveau membre de la «mission alpha» nous a entretenus davantage, c'est de l'éveil de la paysannerie, une force sociale qui, selon lui, pourrait bouleverser l'échiquier politique haïtien.

* * *

Port-au-Prince, le 22 juin. Le Conseil national de gouvernement (CNG), au mépris de la Constitution et par-dessus la tête du Conseil électoral provisoire, promulgue un décret qui confie l'organisation des élections présidentielles au ministre de l'Intérieur. Un deuxième décret dissout la CATH, la plus radicale des centrales syndicales haïtiennes; ses locaux seront saccagés et ses dirigeants, emprisonnés.

La double mèche est allumée; l'explosion sociale ne va pas tarder à suivre. Manifestations, grèves générales, protestations: début juillet, le CNG fait marche arrière et retire ses décrets. Mais c'est trop peu, trop tard. Maintenant, le peuple haïtien réclame le départ pur et simple du Conseil national de gouvernement présidé par le général Henri Namphy.

Le paysage politique haïtien

La carte politique haïtienne ressemble maintenant à ceci. D'un côté, un régime qui s'est aliéné la confiance de la population. Il est soutenu par une partie de la

bourgeoisie (les industriels des entreprises de transformation), par les propriétaires terriens et par l'armée. Il a encore l'appui des États-Unis, qui ont menacé de retirer leur aide matérielle si le CNG était forcé de démissionner.

De l'autre, les partis politiques traditionnels, pour la plupart dirigés par des leaders rentrés d'exil. Selon Franklin Midy, «tous ces partis risqueraient d'être ignorés par la population; ils n'ont pas de prise sur le mouvement actuel». Comme solution de sortie de crise, la majorité de ces leaders se contenteraient d'un ajout, au CNG actuel, de personnalités issues des mouvements démocratiques.

En face d'eux, les organisations démocratiques, dont la majorité se retrouvent au sein du «comité des 57», qui a coordonné le mouvement de grève. Outre les centrales syndicales, l'une des organisations les plus importantes est le KONA-KOM — le Comité national du congrès des mouvements démocratiques — issu d'une rencontre nationale tenue en janvier dernier. (Voir à ce sujet l'article de Frantz



Franklin Midy

MARTINE D'AMOURS

Voltaire dans *Vie Ouvrière* de mars 1987). Ces organisations sont mobilisées en vue des élections, dont ils veulent profiter pour élargir l'espace démocratique en Haïti et peut-être même pour faire élire des candidats.

À côté de ceux-là, il y a d'autres groupes, démocratiques eux aussi qui, sans s'opposer au travail en vue des élections, n'en font pas leur cheval de bataille. Leur priorité: aider le peuple à s'organiser davantage et à faire monter ses propres revendications. Franklin Midy partage leur analyse et la résume comme suit: «Le peuple ne peut pas gagner les prochaines élections; il n'est pas assez organisé pour peser dans la balance. Alors mieux vaut préparer l'après-élection, c'est-à-dire, aider les gens à se constituer en force, à analyser leur situation, à s'organiser et à mener des luttes où ils remportent des gains.» Les personnes et les groupes qui bâtissent la démocratie haïtienne par la base, on les retrouve dans le Ti-Légliz (les communautés ecclésiastiques de base) et les groupements paysans, les coopératives et les centres de santé communautaire, les groupes de jeunes etc. Ils ne seront



Duvallier est parti mais le duvaliérisme n'est pas mort.

pas représentés aux élections: ils appuieront peut-être certains candidats mais n'en présenteront pas comme tel.

Dans les campagnes: s'organiser ou mourir!

C'est le comité des 57 qui, depuis Port-au-Prince, a lancé les mots d'ordre de grève. C'est aussi le comité des 57 qui a continué de coordonner la lutte en vue d'obtenir le départ du CNG. Mais si le reste du pays a embarqué dans le mouvement, c'est sur la base de ses propres intérêts, estime Franklin Midy. «Il y a eu, explique-t-il, coïncidence de volonté de lutte entre les gens de la ville désireux de riposter au viol de la Constitution et au matraquage d'une centrale syndicale et ceux de la campagne qui réclament depuis longtemps la tête du CNG. Les planteurs de riz de l'Artibonite sont mécontents de la contrebande de riz américain qui étouffe l'agriculture locale. Les petits paysans, eux, ne pardonnent pas à l'équipe dirigeante d'avoir bloqué le retour des cochons créoles, détruits sous Duvalier avec la complicité américaine.»

Avec la réforme agraire et l'utilisation à la campagne des taxes payées par les paysans, le retour des cochons créoles fait partie des revendications prioritaires formulées par la paysannerie haïtienne depuis la chute de Duvalier. Extrêmement résistants, ces cochons constituent la banque d'épargne du petit paysan; leur

disparition a accru dramatiquement la pauvreté dans les campagnes.

Ainsi, la paysannerie avait ses propres motifs d'entrer en lutte contre le CNG. Ses formes de lutte, rapporte Franklin Midy, étaient même parfois beaucoup plus radicales que ce que demandait le comité des 57. «Quand les 57 annonçaient une trêve, les paysans continuaient de faire pression pour obtenir la démission des représentants du gouvernement dans les provinces, un mouvement qui a assez bien fonctionné. Ils ont aussi développé des moyens de lutte et des formes d'organisation très originales; un peu partout dans les campagnes, on entend circuler le mot d'ordre «s'organiser ou mourir».

Quand la paysannerie s'éveillera...

...Haïti tremblera! Cette entrée de la paysannerie sur la scène sociale et politique est toute nouvelle mais, selon Franklin Midy, elle risque d'être déterminante. Toute nouvelle puisque, jamais depuis 1804, cette population n'avait été organisée. Notre interlocuteur attribue cet éveil à la détérioration des conditions de vie à la campagne ces dernières années (destruction des cochons, confiscation des terres par les grands propriétaires), conjuguée à l'action de l'Eglise qui, non seulement s'est mise à dénoncer la misère, mais a commencé à regrouper les gens dans les Ti-Légliz et dans de petits projets de survie.

En outre, toute une partie de la petite bourgeoisie de villes commence à voir que son sort est lié à la promotion de la paysannerie. En effet, quatre-vingt pour cent de la population haïtienne vit à la campagne. Et si 80% de la population est trop pauvre pour se payer les services de médecins, de professeurs, d'avocats, alors ces professionnels n'ont pas un grand avenir, sinon la concurrence féroce pour s'arracher une bien maigre clientèle. «Autant de facteurs, conclut Franklin Midy, qui expliquent pourquoi les paysans sont devenus le centre de la vie politique et pourquoi personne en Haïti ne peut plus prendre position sans se référer à la situation paysanne.»

On pourrait aller plus loin et dire que l'avenir du pays se joue à la campagne et que cet avenir est... menacé. Le CNG actuel a fermé les usines sucrières et d'huiles essentielles: ces produits sont maintenant achetés de République dominicaine et du voisin américain. Sous prétexte que l'importation coûte moins cher, l'équipe du général Namphy crée non seulement de nouveaux chômeurs (1200 employés des usines sucrières ont été mis à pied sans espoir de trouver de nouveaux emplois) mais elle est en train d'étouffer tous les embryons d'industries nationales. L'économie agricole risque de tourner à la faillite.

La politique suivie par l'actuel ministre de l'Economie et des Finances, M. Leslie Delatour, recoupe étrangement le «Plan américain», qui cherche à transformer Haïti en consommateur de produits américains. Ce Plan, qui date de 1984, dit en substance qu'Haïti n'est pas compétitif au plan agricole et économiserait en important ses produits agricoles des États-Unis. Pour obtenir les devises nécessaires à ces achats, Haïti pourrait implanter chez elle des usines de montage... À terme, cela signifie, sinon une quasi-annexion économique, du moins la dépendance totale d'Haïti à l'égard des États-Unis.

La contrebande de riz, la fermeture des usines de sucre... autant de choix désastreux qui contribuent à faire croître, dans les villes comme dans les campagnes haïtiennes, un sentiment anti-américain. «Au fond, conclut Franklin Midy, quand on réclame le départ du CNG, ce n'est pas seulement par crainte de le voir à nouveau contourner la constitution de mars 87, c'est aussi par nécessité de bloquer tout ce projet global qui vise à transformer Haïti en appendice des États-Unis.» Δ

Les évêques canadiens et les enjeux sociaux

Entrevue: RAYMOND LEVAC et ROGER POIRIER
Texte: RAYMOND LEVAC

Quelques jours après la mort de Mgr Adolphe Proulx, évêque de Gatineau-Hull, à la veille du synode sur les laïcs, **Vie Ouvrière** a rencontré Mgr. Bernard Hubert, président de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Au coeur de nos discussions: l'enseignement social des évêques, les défis de l'Église concernant les femmes, les enjeux du prochain synode et l'Église en milieu populaire.

V.O. Les prises de positions sociales des évêques canadiens ont eu plus d'impact ces dernières années. Comment expliquer cela?

Mgr. Hubert: C'est surtout le cas depuis la parution, en 1982, des «Jalons d'éthique sur la situation économique». Cette déclaration a été très controversée. Elle arrivait un 31 décembre et a fait la manchette du **Toronto Star**. Le Cardinal Carter de Toronto, sans rejeter le contenu du texte, a marqué sa dissidence quant à la manière de préparer et de publier cette déclaration. À partir de ce moment-là les médias se sont mis à s'intéresser davantage à nos prises de positions.

Mais il ne s'agit pas là d'un tournant. Il y a une constante dans cet enseignement social de l'Église depuis la déclaration conciliaire «L'Église dans le monde de ce temps», la mise sur pied de Développement et Paix en 1967 et l'encyclique sur le Développement des peuples.

Tous les textes appliquent les mêmes principes à diverses situations. Qu'on parle de chômage, d'immigration ou de

participation aux décisions de la société, c'est toujours en fonction d'une responsabilité réelle des humains. Ces derniers ne sont pas d'abord des consommateurs ou des producteurs. Ils ont la responsabilité de gérer les biens de façon à ce que tout le monde mène une vie décente.

V.O. Les évêques ne prennent-ils pas aussi plus de positions politiques?

Mgr. Hubert: Bien sûr. Ce sont des déclarations plus adaptées, plus articulées et moins théoriques, avec des exemples concrets. Dans une intervention concernant la participation des travailleurs aux syndicats, nous avons nommé une firme torontoise où se déroulait une grève. «De quoi les évêques se mêlent-ils?» nous avait-on dit alors.

Ces prises de positions se font aussi en liaison avec tout un réseau. Pour une prochaine déclaration sur les politiques sociales, les évêques et leurs collaborateurs ont rencontré régulièrement des représentants des syndicats, des agriculteurs, des groupes de femmes et des



groupes populaires. C'est tout un réseau qui réfléchit et qui s'exprime à travers les textes des évêques. C'est évident que ça rejoint alors le monde tel qu'il est organisé.

V.O. Ne pouvez-vous pas alors être accusés de créer la division au lieu d'être des agents d'unité?

Mgr. Hubert: Nous avons le défi comme évêques d'avoir un discours clair qui manifeste vraiment une option préférentielle pour les pauvres. Il ne s'agit pas là que de l'option de quelques évêques. C'est

l'option de l'Église universelle. C'est dans le texte final de la rencontre de la Conférence des évêques latino-américains à Puebla en 1979. C'est repris par le pape Jean-Paul II dans son enseignement social à plusieurs reprises.

Le désaccord est alors davantage le résultat de la liberté des gens que la conséquence de ce qui est énoncé. Le discours dit: «Nous sommes au service des pauvres». Tout le monde peut être d'accord avec une telle option peu importe ses pouvoirs ou ses intérêts. Certains peuvent dire qu'ils n'embarquent pas. Mais ils ne sont pas mis de côté. Ce sont eux qui se départagent. S'ils décident de ne pas accepter le message et de s'y opposer, il y a conflit. Cela oblige alors à poser la question de la gestion chrétienne des conflits.

De ce point de vue, Mgr. Proulx n'a jamais condamné les gens qui n'étaient pas d'accord avec lui. Il a toujours été prêt à les écouter. Cela ne veut pas dire qu'il était d'accord avec tout ce qu'ils disaient.

Il est clair que souvent pour ne pas avoir de conflit, on fait le choix dans certaines communautés chrétiennes de ne pas faire référence à l'enseignement social parce qu'il ne serait pas bien reçu par tous les membres.

S'il est certain que ces prises de position sont peu portées par l'ensemble des chrétiens et chrétiennes, elles ont une audience beaucoup plus grande qu'on serait parfois porté à le croire. Les témoignages entendus à l'occasion du décès de Mgr. Proulx montrent que son message passait très bien. Ce n'est pas parce que les gens ne réagissent pas qu'on doit conclure que le message n'a pas été écouté et entendu.

V.O. Quels défis l'Église doit-elle relever par rapport aux femmes?

Mgr. Hubert: Il faut faire une distinction entre les différents niveaux de l'Église. La place des femmes peut varier d'une paroisse à l'autre, mais on peut dire que l'ensemble des diocèses, surtout au Québec, ont bougé sur cette question. Les femmes ont pris une place très importante tant au niveau du discours de l'Église qu'à celui des responsabilités pastorales. On peut identifier beaucoup de diocèses où les femmes exercent des responsabilités très importantes tant au plan de la conception de la pastorale que de l'ani-

mation des communautés chrétiennes.

Au niveau du discours, les textes des évêques ne sont jamais préparés sans les femmes. Cela ne change pas nécessairement le contenu. Ce n'est pas demain, en effet, qu'on aura un contenu différent concernant le respect de la vie, par exemple, puisque l'Église est assez ferme là-dessus. Mais la manière d'exprimer ces réalités et de dire ces engagements a beaucoup changé à cause de la place prise par les femmes.

Il faut dire aussi qu'il est difficile de poser la question des femmes dans l'Église universelle car c'est une question très nord-américaine. Il n'y a que de très petits groupes qui la portent en Europe, alors que ce n'est pas un enjeu perçu comme très important en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Je trouve quand même très important, notamment au synode à Rome, de continuer à faire écho à l'expérience canadienne et québécoise pour qu'elle ait un effet d'entraînement dans d'autres pays.

Quant à la question de l'ordination des femmes au sacerdoce ministériel, on doit tenir compte du contentieux qui existe tant au plan théologique que culturel. Dans les discussions en cours sur ce sujet, il m'apparaît important d'en arriver, à ces deux niveaux, à des conclusions plus recevables, tant pour les femmes que pour l'Église universelle.

V.O. Quels sont les enjeux du synode sur les laïcs qui se tiendra en novembre prochain?

Mgr. Hubert: Le grand enjeu, c'est d'éviter de reléguer les laïcs au profane alors que les clercs s'occuperaient du sacré et du spirituel. On peut aussi réduire la question concernant les laïcs en ne s'intéressant qu'à ceux et celles qui s'impliquent dans l'Église. C'est particulièrement important quand on considère que les laïcs engagés en plein monde, comme les militants d'Action Catholique, sont essouffés. Il y a un problème du laïcat qui a à assumer les réalités sociales et professionnelles. Il faudrait s'interroger sur comment l'Église voit son rôle à travers les laïcs à l'intérieur de la société d'aujourd'hui. Comment l'Église, comme communauté, peut-elle devenir un modèle pour le monde? Comment, par une authentique responsabilité de tous ses membres, et cela sans confondre les rô-

les, peut-elle devenir un prototype stimulant pour l'ensemble de la société, un signe pour tout le monde?

V.O. Et vous avez confiance?

Mgr. Hubert: J'ai un peu d'appréhension face à ce synode. À Rome, les interventions officielles continuent de se faire dans un langage hérité des siècles passés. La vie des communautés est en train de changer dans une perspective plus communautaire. L'évolution est très lente. Il faudra vivre des perspectives nouvelles et en témoigner pour que ça évolue.

V.O. Comment réagissez-vous au thème du colloque de l'automne prochain organisé par le C.P.M.O.: Faire Église en milieu populaire, quels défis?

Mgr. Hubert: Je réagis d'une façon positive. Je remarque qu'on ne parle pas d'Église populaire. Ce terme suscite des remous dans l'Église universelle. Il faut tenir compte de la compréhension que les gens ont d'une telle expression.

On ne peut être missionnaire si on exclue l'importance de vouloir faire Église en milieu populaire. Je suis mal placé pour faire une analyse exhaustive de ce qui devrait être fait. Il est clair que ces milieux sont laissés-pour-compte. Les groupes populaires ont besoin d'être appuyés. Il y a une solidarité à leur apporter.

Il y a aussi une révélation à faire. Qu'ils le sachent ou non, ces gens cheminent avec Jésus-Christ dans leur recherche de dignité et de solidarité. L'Église a la responsabilité de leur révéler Jésus-Christ.

On n'a pas à chercher à les récupérer. On peut être une Église qui fait confiance et perçoit au cœur de leur expérience et de leur culture une recherche spirituelle très différente de la nôtre, mais qui fait l'hypothèse que cette Église c'est aussi la nôtre. Je trouve ce thème très pertinent.

Roger Poirier est directeur du Centre St-Pierre.

Fiscalité

Ce que cache la réforme Wilson

par RUTH ROSE

Que diriez-vous si, après avoir imposé des coupures de salaire trois années de suite au nom de la survie de l'entreprise, votre employeur offrait de modestes bonis à Noël pour signifier son appréciation de votre travail? Seriez-vous convaincu de sa bonne foi si vous saviez que les cadres de l'entreprise, qui ont reçu des augmentations de 15% à chaque année, recevront des bonis beaucoup plus généreux que les vôtres?

Votre opinion serait-elle différente si, en même temps, l'employeur vous informait que, dès la nouvelle année, vous travaillerez une heure de plus par jour sans augmentation de salaire? Votre colère serait-elle adoucie s'il ajoutait que, bien sûr, les infirmes et les personnes âgées de plus de 55 ans en seront exemptés-e-s?

Le scénario que je viens de décrire s'applique, à une allégorie près, à la réforme fiscale que vient d'annoncer au mois de juin le ministre Wilson.

Des petits cadeaux pour tout le monde...

En effet, la réforme annoncée en juin 1987 a beaucoup d'aspects intéressants: réduction des impôts pour la vaste majorité des contribuables, simplification du régime, conversion des exemptions personnelles et de certaines déductions en crédits plus équitables, retrait ou resserrement de certains abris fiscaux pour les compagnies et les individu-e-s à revenu élevé.

...après trois années d'alourdissement du fardeau fiscal

Mais pour bien évaluer la réforme Wilson, il faut la situer dans le contexte des budgets de 1985 et de 1986, lesquels ont eu des effets exactement contraires. Rappelons-nous de la **désindexation partielle du régime** qui a pour effet de hausser les impôts de 3% par année automatiquement. N'oublions pas que la **réduction d'impôt de 200\$ par adulte est disparue** au profit d'une **surtaxe** et

que les taxes indirectes à la consommation ont augmenté. Souvenons-nous des **2\$ milliards retirés aux familles** au cours de la période 1984-89.

Pire encore, les mesures annoncées antérieurement ont des effets permanents et cumulatifs dans le temps, tandis que les réductions promises pour les contribuables à revenu faible et moyen en 1988 seront vite annulées, surtout à cause de la désindexation du régime. Quant à l'aide aux familles, la proposition de convertir l'exemption pour enfants en un crédit de 65\$ signifie une réduction d'un autre 15\$ par enfant en 1988 pour la plupart des familles.

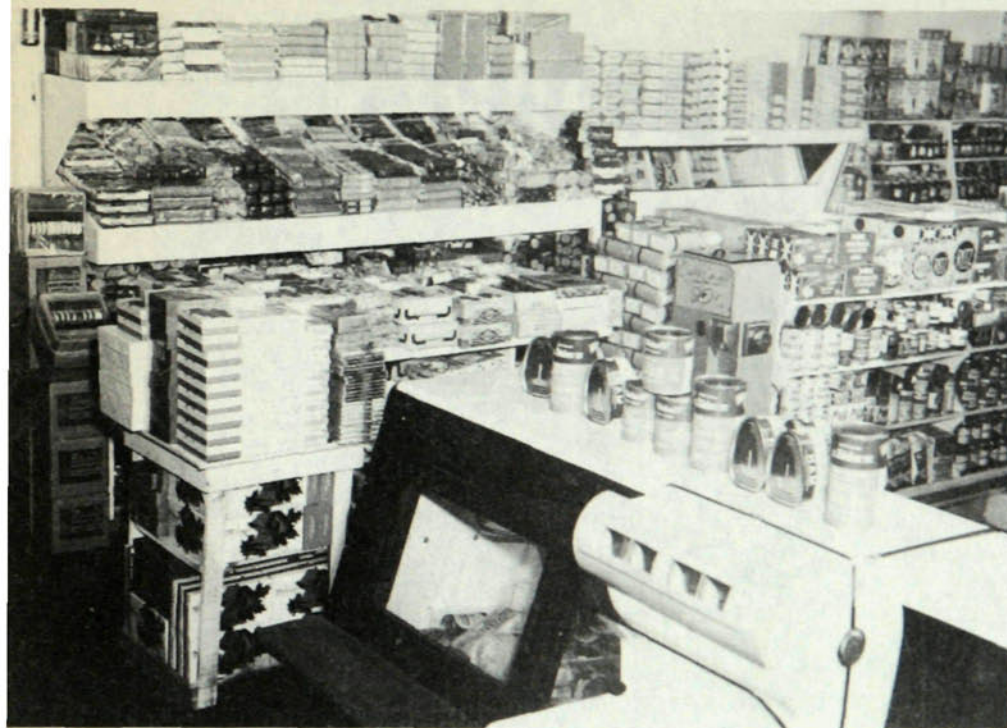
Le tableau 1 compare, pour certains cas cités par M. Wilson, la réduction promise en 1988 avec la hausse subie de 1984 à 1987 en tenant compte des effets de l'inflation. Ces chiffres sousestiment les pertes parce qu'ils ne tiennent pas compte des taxes à la consommation additionnelles.

M. Wilson s'est également vanté du fait que quelque 850,000 ménages à revenu faible ne paieront plus de taxes: le seuil d'imposition nulle pour un célibataire de moins de 65 ans passera de 4 940\$ à 6 220\$. Toutefois, si le ministre avait maintenu le régime de 1984 avec sa pleine indexation, ce seuil aurait été plus près de 9 000\$.

Des gros cadeaux pour des gens ayant déjà gagné gros

Déjà en 1986, M. Wilson avait annoncé une réduction du taux d'imposition pour les industries manufacturières de 30 à 26%. Avec la nouvelle réforme le taux tombera à 23% en 1991. Pour les autres corporations, on prévoyait une baisse de

Tableau I	Réd. promise par Wilson	Hausse d'impôt 1984-87	Gain ou (perte) net
Famille de 4 40 000\$	255\$	1,000\$	(745\$)
Monoparentale 2 enfants 15 000\$	410\$	300\$	110\$
Couple âgé 25 000\$	650\$	800\$	(150\$)



Moins d'impôt sur le revenu mais davantage de taxes à la consommation: le ministre Wilson pourrait aller jusqu'à taxer les aliments, le logement, les services dentaires, d'avocat, ...

36 à 33%,... ensuite à 28%. La part des impôts sur les corporations dans les revenus gouvernementaux devra passer de 13.2% en 1984-85 à seulement 10.5% en 1987-88.¹

Quant aux particuliers à revenu élevé, une famille de quatre disposant d'un revenu de 80 000\$ bénéficierait en 1987 d'une économie d'impôt de 914\$ comme résultat des mesures annoncées en 1985, principalement la hausse du plafond des contributions aux REERs et l'exemption d'une partie des gains de capital. En comparaison, une famille disposant de 35 000\$ aurait subi une perte de 638\$.²

Et pourtant, la réforme de Wilson signifie une réduction moyenne en 1988 de 1,615\$ pour les ménages ayant un revenu de 100 000\$, comparativement à 295\$ pour l'ensemble des ménages. Par contre, les ménages gagnant moins de 15 000\$ ne recevront que 90\$ en moyenne.³

Pour l'avenir: de nouvelles taxes injustes!

On sait déjà que le véritable objectif de la réduction de l'impôt sur le revenu est de préparer le terrain pour une révision majeure des taxes indirectes sur la consommation: une augmentation des taux d'une part, et un élargissement de l'as-

siette jusqu'au point de taxer les aliments, le logement, les services dentaires, d'avocat, de courtier, ... tout ce qui s'achète sur le marché, quoi.

L'enjeu ici, ce n'est pas seulement qu'on paiera plus d'impôts. L'effet d'ensemble voulu par M. Wilson est d'abolir la progressivité de notre régime d'impôt. Certes, les personnes à revenu très faible seront exemptées d'impôt mais elles recevront de moins en moins d'aide également. De son côté, la classe moyenne, qui ne sera pas admissible aux crédits de taxe de vente prévus pour les consommateurs à revenu faible, paiera de plus en plus d'impôt. Par contre, dans le cas des classes bien nanties, les réductions d'impôt sur le revenu seront plus importantes que les taxes à la consommation additionnelles.

Pire, tout cela risque d'accroître le chômage

L'avènement au pouvoir des conservateurs a été marqué par une certaine reprise économique et une stabilisation de l'inflation autour de 4% après la récession désastreuse de 1981-83 provoquée par les «Reagonomics» des Libéraux.

Pourtant le taux de chômage demeure encore en 1987 supérieur à 9% et M. Wilson ne prévoit qu'une modeste baisse à

8% pour... dans cinq ans. En effet, les jeunes ne réussissent plus à intégrer le marché du travail de façon convenable; la pauvreté, le nombre de sans-abris, la violence familiale et la violence sur les lieux publics sont tous en recrudescence.

Quoique les profits ont connu un regain de vie, les salaires stagnent: la rémunération hebdomadaire moyenne, après avoir tenu compte des effets de l'inflation, était à peine plus élevée en 1987 qu'en 1976. Le droit à la syndicalisation et la légitimité des normes minimales sont également remis en question. L'agriculture est à nouveau en état de crise et le taux de faillite chez les petites entreprises demeure élevé, même s'il a diminué par rapport à 1982-83.

Les réductions d'impôt consenties aux sociétés rentables et aux personnes à revenu élevé, qui constituent la pierre angulaire de la stratégie économique conservatrice, de concert avec la privatisation et un retrait de l'État de l'économie, n'aident en rien, par exemple, les agriculteurs, les corporations communautaires à but non-lucratif (v.g. garderies, maisons de jeunes, etc.) ou de petites entreprises au bord de la faillite. Pour de telles entreprises, le problème en est plutôt un de marchés. Mais comment voulez-vous que les gens achètent s'ils doivent payer plus d'impôts? L'instauration de nouvelles taxes sur la consommation ne peut qu'aggraver ce problème.

D'autres mesures comme l'exemption d'impôt des gains de capital peuvent stimuler autant des investissements à l'étranger que des investissements au Canada, autant des investissements spéculatifs en terrains ou à la Bourse que des investissements nouveaux et productifs. Bref la prospérité qu'on peut attribuer aux politiques conservatrices ne touche que des secteurs limités de l'économie; elle est caractérisée par un accroissement des inégalités et elle risque, comme d'autres vagues spéculatives, de s'effondrer à vue d'œil dès la première mauvaise nouvelle. Δ

1 Documents budgétaires, le 18 février 1987, p. 21
2 Conseil national du Bien-être social. Donner d'une main et reprendre de l'autre. Le budget de mai 1985 et les pauvres, juillet 1985, p. 19.

3 L'honorable Michael H. Wilson, ministre des Finances. Livre blanc, Réforme fiscale 1987. 18 juin 1987, p. 38.

Ruth Rose est professeure de sciences économiques à l'UQAM.

Une histoire de papiers

par VIVIAN LABRIE

Les papiers sont aujourd'hui la base de nos transactions avec les institutions: ils naissent avant nous, meurent après nous et accompagnent les démarches les plus ordinaires comme les plus extraordinaires. Même s'ils existent depuis très longtemps, l'industrie des formulaires tels que nous les connaissons n'a vraiment démarré qu'à la fin du siècle dernier avec la fabrication à grande échelle de carnets de formules à carbone. Et elle est en pleine expansion. Le marché a doublé de 1978 à 1982 alors que la valeur des expéditions canadiennes de formules d'affaires a dépassé le demi-milliard de dollars.¹ La révolution informatique amplifie encore cette tendance, car l'ordinateur ne fait pas nécessairement économiser le papier: il permet plutôt de créer de nouveaux formulaires.

«Si je dis le mot dossier, quelle image te vient à l'esprit?»

Michel nous répond: «Tu veux dire un dossier de chaise ou dossier... je connais rien là-dedans, moi, des dossiers.» Dossier de paperasse. «Ah, tu veux dire des dossiers. OK des bons dossiers, là. Ceux qui ont des dossiers ça d'épais. Qu'est-ce que tu veux que je te dise? Un dossier c'est un dossier.» Et où pense-t-il qu'il y a des dossiers sur lui? «Avec la loi. Moi j'en ai pas de dossier premièrement. Ben je vas te dire la vérité. J'ai eu des dossiers mais c'était pas des dossiers dangereux. Pour complicité.»

Pierre: «Dossier? Il m'en vient ben des images, mais la première image qui me

vient c'est un peu dossier judiciaire. Pour moi ça serait comme un micro pis une caméra cachés à quelque part sur moi.»

Francine: «Ah, c'est une filière, avec un paquet de papiers, des chemises, des chemises, des noms, des noms, des numéros!»

Marc: «J'ai deux images. J'ai une image d'un dossier ici, au bureau. C'est une image, une chemise quelconque dans laquelle différentes choses vont être compilées concernant telle ou telle chose. Chez nous, c'est une chemise dans laquelle je compile de l'information sur un sujet donné. Si j'ai Hydro-Québec, je vas mettre mes affaires de l'Hydro dans ça. Ici aussi, c'est deux dossiers. C'est le dossier physique d'une personne. Et c'est le dossier qu'on traite.»

Michel ne sait pas lire. Assisté social et habitué des soupes populaires, il roule sa bosse comme il peut, d'un déménagement à l'autre, avec sa casquette de cuir qui lui rappelle son passé de gars de bicyclette. Pierre vit à la campagne et «tombe» par bouts sur l'aide sociale quand les périodes de chômage s'étirent trop longtemps. Il a quitté l'école au secondaire et ne sait pas beaucoup lire. Francine est secrétaire au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du Revenu depuis plusieurs années. Elle a complété un cours secondaire commercial. Marc est cadre professionnel dans le même ministère. Il

a une scolarité de niveau universitaire.

Tous les quatre ont affaire à des papiers dans leur vie quotidienne, que ce soit pour aller à la banque, prendre un rendez-vous, faire une demande, régler des comptes. Nous avons voulu savoir quelle différence cela faisait dans la vie personnelle d'être placé de part et d'autre de la clôture, d'avoir ou non une expérience de travail dans un bureau, de connaître ou non de l'intérieur les rouages de l'institution. Avec l'idée que quand Michel ou Pierre rencontre Francine ou Marc au Centre Travail Québec et parlent d'un dossier, Michel et Pierre pensent à «judiciaire» et Francine et Marc à «chemise».

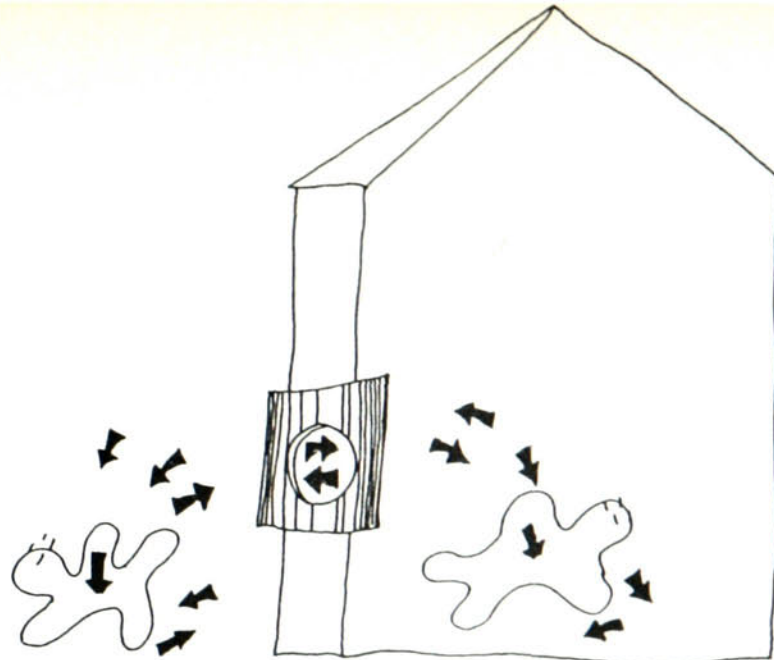
Dans le cadre d'une recherche sur **Les gens, les papiers et l'institution**² nous avons rencontré deux groupes d'assistés sociaux, un en situation très difficile et marginale fréquentant la Chaumaine, un lieu d'accueil de soir du centre-ville de Québec, et un autre représentant des conditions plus courantes d'aide sociale (chômage prolongé ou passager, décrochage, inaptitude au travail). Et deux groupes de fonctionnaires de l'aide sociale: d'une part du personnel clérical (secrétaires, commis, réceptionnistes) et d'autre part des cadres et des professionnels.

Quarante entrevues plus tard, après les différentes transcriptions, analyses et rapports, on pourrait comparer le papier à



la rondelle du hockey. Il est au coeur de l'action, il se promène de l'un à l'autre, mais c'est la démarche, la partie, qui est l'enjeu véritable. La rondelle elle-même fait assez peu problème: à vide on l'envoie facilement au but, mais c'est une toute autre affaire pendant la partie: il y a le bâton, les autres joueurs, l'équipe adverse, les arbitres, l'équipement, les règles, les punitions. De même, les papiers sont la partie visible d'un ensemble de gestes, de paroles, de règlements, de relations. Quand on raconte «une histoire de papiers», on raconte en fait une démarche, une partie entre soi et l'institution. À la différence que dans cette partie-là, on joue pour sa vie, que la patinoire est un labyrinthe et l'adversaire, un être mi-humain, mi-rouage, le fonctionnaire. Une personne l'a même comparé au Minotaure! On n'est jamais trop sûr de si on joue contre des personnes, ou contre le «système».

Ce cadre commun n'est pas vécu de la même façon par les fonctionnaires et les assistés sociaux.



Pour les fonctionnaires, le bureau est devenu un deuxième chez-soi, ce qui simplifie aussi bien des démarches. Tout comme on rapporte une tablette de notes d'appels téléphoniques à la maison, on fera au bureau la photocopie de l'extrait de naissance demandé par l'école. Et le tour est joué. Essayez maintenant de faire une photocopie si votre maison ne se prolonge pas dans un bureau: il vous faudra dénicher le photocopieur en ordre de marche de la tabagie ou du bureau de poste le plus près, et faire un exprès pour y aller avec vos 25 cents.

ments courants: carte d'hôpital, demande d'emploi, bail, carte de crédit, passeport, permis de conduire etc. Sur ces 27 «papiers», trois seulement avaient déjà été utilisés par toutes les personnes du groupe Chaumine, cinq par celles de l'autre groupe d'assistés, alors que chez les fonctionnaires, ce chiffre passait à neuf pour le personnel cléricale et à 15 pour les professionnels et les cadres.

La culture paperassière aussi est limitée par les moyens financiers. Les assistés sociaux connaissaient la bureaucratie de la demande, ou si on préfère, de la survie: aide sociale, chômage, assurance-maladie. Et aussi celles de l'état civil et de l'école. Les histoires de papiers qu'ils ont racontées étaient liées la plupart du temps à la recherche d'argent (emploi, chômage, aide sociale, études) ou de services gratuits.

Les fonctionnaires qui, bien sûr, n'avaient jamais rempli une demande d'aide sociale pour eux-mêmes, avaient en propre la bureaucratie du salaire et celles de la dépense du salaire, infiniment ramifiées avec leurs possibilités de placements, d'investissements, d'achats de maisons, d'automobiles, de voyages, de protections de la personne et des biens, de régimes de retraite etc. Et leurs histoires de papiers avaient trait de diverses façons à la gestion de leur argent. Paradoxalement, c'étaient eux qui avaient affaire à la véritable bureaucratie du bien-être et de la sécurité du revenu.

Un acte d'obéissance

D'autre part, nous nous sommes rendu compte que remplir un formulaire est avant tout un acte d'obéissance, beau-

(suite à la page 34)

La culture bureau-maison des fonctionnaires

En premier lieu, il y a cette culture bureau-maison supplémentaire qu'ont développée les fonctionnaires. La dernière démarche paperassière des assistés remontait à la dernière semaine, au dernier mois. Celle des fonctionnaires remontait toujours à la journée même. Ils avaient ainsi ce «plus», et cette sécurité que procure l'exercice répété. Quand on signe son nom à coeur de jour sur différents formulaires, remplir un bordereau à la caisse populaire devient un geste machinal. Ainsi devant une même bureaucratie, les uns sont des athlètes de la case à compléter et les autres, des sportifs d'occasion.

Chez les fonctionnaires, le bureau a même commencé à déteindre sur la maison. On gère sa vie privée comme on gère son service. Alors que les assistés sociaux conservaient leur petit volume de papiers personnels dans des boîtes à chaussures et des tiroirs, les fonctionnaires en accumulaient suffisamment pour remplir qui des bureaux, qui des classeurs, des bibliothèques et même des coffres-forts.

Les moyens économiques et l'accès au bien-être

Ces différents témoignages nous ont fait comprendre aussi que la variété des papiers auxquels on a affaire est directement liée aux moyens économiques. Nous avons dressé une liste de 27 docu-

Nouvelles stratégies patronales

Menace ou défi?

par FRANCE LAURENDEAU

Cercles de qualité, gestion participative, approche socio-technique, théorie Z, qualité totale, groupes semi-autonomes, programmes d'aide aux employé-e-s, participation aux bénéfices... Sans pour autant avoir relégué aux oubliettes leur mode de gestion traditionnel, sans avoir abandonné leur pouvoir de décision et de contrôle, de nombreuses directions d'entreprises ont adopté de nouvelles manières de s'adresser à leurs employé-e-s. Pour cerner le phénomène, la FTQ a mené une consultation auprès de 26 sections locales affiliées et, lors d'un colloque tenu en mai dernier, s'est demandé s'il fallait considérer ces «nouvelles stratégies patronales» comme une menace ou comme un défi.

Quelles nouvelles stratégies?

Il y en a de trois types. Certaines s'adressent au travailleur comme producteur, d'autres au travailleur comme individu, alors qu'une troisième catégorie tente de le transformer en partenaire économique.

Depuis trois ans, les employés d'un concessionnaire automobile de Montréal sont invités à participer à des cercles de qualité sur les heures de travail. Une fois par semaine, trois ou quatre personnes de chaque département se réunissent avec leur gérant «pour apporter des améliorations sur le garage et donner la chan-

ce aux employés d'apporter des idées qui seraient bonnes pour l'entreprise».

Elles sont de plus en plus nombreuses les directions d'entreprises qui font ainsi appel aux compétences de producteurs de leurs employé-e-s, à leur connaissance du métier, de la machine, du produit, à leur fierté du travail bien fait, à leur envie d'améliorer l'efficacité de leur travail et même à leur imagination créatrice. Gestion participative, qualité de vie au travail, groupes semi-autonomes appartiennent à cette première catégorie de nouvelles stratégies patronales.

Mais les «nouveaux gestionnaires» s'intéressent aussi à leurs employés comme individus. Un dirigeant de 3M expliquait que: «Les sociétés comme 3M ont pris valeur de communauté pour leurs employés, et ne sont pas restées un simple lieu de travail. Nous avons des clubs

d'employés, des organisations sportives, des clubs de voyage et une chorale. Cela s'est produit parce que la communauté dans laquelle vivent les gens est devenue si fragile qu'elle ne représente plus un refuge pour l'individu (...) Certaines entreprises ont comblé le vide. Elles sont devenues des sortes d'institutions-mères tout en conservant l'esprit d'entreprise».¹

Les programmes patronaux d'aide aux employé-e-s offrent des services de réhabilitation, particulièrement en cas d'alcoolisme et de toxicomanies — des problèmes nuisibles à la productivité et coûteux pour l'entreprise. Outre la réhabilitation, ils peuvent également proposer des services au plan psychologique, financier et familial.

Le troisième volet des nouvelles stratégies patronales est né dans un contexte économique difficile. «On est tous dans le même bateau. Si nous coulons, vous coulez avec nous!» Tel est le nouveau postulat des employeurs qui impliquent de plus en plus leurs employé-e-s dans leurs opérations financières par l'intermédiaire de programmes de participation à la propriété ou aux bénéfices.

Des programmes attrayants...

Dans une usine syndiquée à la FTQ, l'employeur organise depuis quelques temps des visites à la clientèle pour des groupes de travailleurs pendant les heu-



res de travail. Au retour, on tient une réunion pour faire prendre conscience aux travailleurs des nouveaux efforts qu'ils devraient fournir pour satisfaire ce client. Mais, estime un dirigeant du syndicat local, «le syndicat ne peut pas empêcher ces visites parce qu'elles ont du bon. Les travailleurs apprécient parce qu'ils comprennent pourquoi ils font leur travail, à quoi sert le produit. Et puis, c'est une occasion pour sortir de l'usine.»

À priori, les travailleurs et travailleuses, pris individuellement, accueillent favorablement l'arrivée de nouveaux modes de gestion. Des avantages concrets résultent parfois de ces programmes: sentiment de valorisation des travailleurs et travailleuses, tâches plus variées (particulièrement dans les groupes semi-autonomes), diminution de la surveillance, amélioration des aménagements, installations et machines suite aux suggestions des employé-e-s, réponse (tardive) à d'anciennes revendications...

Les programmes d'aide aux employé-e-s sont aussi perçus positivement: le patron est «humain», compréhensif; il écoute son personnel et se soucie de ses besoins et de ses problèmes.

Enfin, on apprécie généralement les revenus tirés d'un programme de participation aux bénéfices et le sentiment de contribuer à l'entreprise que donnent des parts (actions). Pourtant, les avantages sont parfois très contestables: dans une usine de 50 employés, le programme de participation aux bénéfices a rapporté seulement 40\$ par mois pour les six premiers mois. En outre, comme en témoigne le président du syndicat, «les membres ont tout de suite vu l'argent là-dedans et se sont mis à la tâche: ils ont raccourci leurs pauses, commencé à travailler plus tôt le matin; ils font le travail des autres pour que ça aille plus vite; ils travaillent de façon moins sécuritaire...»

...qui ne tiennent pas toujours leurs promesses

Ainsi, les programmes de participation aux bénéfices et à la propriété sont parfois très décevants et même risqués pour les travailleurs et travailleuses. Il arrive que l'employeur ne verse pas la part des bénéfices prévue ou qu'il assortisse le versement des bénéfices à la performance individuelle ou collective de ses employé-e-s. C'est donc au prix d'augmentations de cadences, de risques ac-

crus à la santé et à la sécurité, de l'exacerbation de la surveillance entre travailleurs et travailleuses que se paie la participation aux bénéfices.

D'autre part, une des critiques les plus répandues à l'égard des cercles de qualité ou des programmes de qualité de vie au travail tient au fait que les employeurs ne retiennent des suggestions que ce qui fait leur affaire: solutions qui créent des économies, idées qui permettent d'augmenter la productivité... mais rien ou bien peu pour améliorer les conditions de travail.

Voici le témoignage d'employé-e-s d'une usine de meubles qui a implanté des cercles de qualité en 1985. Pour préparer les employé-e-s au fonctionnement des cercles, on a envoyé une trentaine d'eux suivre un cours de deux jours. Le cours expliquait comment déceler des problèmes, comment identifier le problème le plus important, comment trouver la solution la plus efficace, la plus simple et la moins coûteuse.

Malheureusement, le fonctionnement des cercles ne respectait pas les recommandations du cours. «Dans le cours, on nous disait que les employés choisissent eux-mêmes les problèmes à régler. En réalité, c'est la compagnie qui décidait et non les travailleurs. En fait, la compagnie cherchait des méthodes pour sortir plus de production et retenait les solutions qui ne coûtaient rien, celles qui faisaient son affaire».

«À chaque réunion, l'un d'entre nous devait faire une présentation: il s'agissait de présenter un problème, de suggérer une solution, d'évaluer le coût de la solution et la quantité de «scrappe» évitée. Pour préparer ces présentations, il fallait faire des travaux à domicile, sur notre propre temps». Les travailleurs sont sortis frustrés de cette expérience et n'ont plus confiance en l'employeur.

Motivations patronales, stratégies syndicales

Les motivations patronales à instaurer de tels programmes ne sont pas toujours très avouables. De nombreux consultants en gestion «vendent» ces nouvelles approches en garantissant explicitement qu'ainsi on se débarrassera du syndicat ou encore qu'on tuera dans l'oeuf toute tentative de syndicalisation. Les exemples d'usines de la région de Granby (IBM, CGE...) en sont une bonne illustration. La gestion participative, assortie ou

non de participation aux bénéfices, semble augmenter sensiblement l'allégeance à l'entreprise et diminuer proportionnellement l'allégeance syndicale. Ou si on ne veut pas explicitement tuer le syndicat, on espère convaincre les employé-e-s qu'ils peuvent résoudre leurs problèmes directement, sans passer par le syndicat devenu «inutile». Ce n'est pas un mince avantage pour un patron!

Cependant, les employeurs n'ont pas tous ces intentions malveillantes. Comme il apparaît de plus en plus évident pour tout le monde que la ressource humaine est au coeur du succès de l'entreprise, les employeurs espèrent qu'en adoptant de nouveaux modes de gestion, ils tireront davantage de leurs employé-e-s: moins de négligence, moins d'absentéisme, moins d'accidents, plus d'ardeur à l'ouvrage, plus d'auto-surveillance, plus de quantité et de qualité, bref, plus de productivité.

De leur côté, on le comprend, les syndicats se sont d'abord montrés méfiants à l'endroit des nouvelles stratégies patronales. Mais parce que leurs membres sont souvent séduits par les avantages qu'ils espèrent en retirer, parce que les syndicats sont concernés par tout ce qui touche la vie de leurs membres, ils doivent imposer leur présence et contrecarrer les desseins antisyndicaux que cache l'utilisation, par les patrons, de ces nouvelles approches. Voilà qui est ressorti des débats du colloque tenu en mai dernier par la FTQ et plus particulièrement les pistes d'action suivantes:

- Les syndicats doivent **prendre l'initiative** et s'occuper syndicalement des besoins des membres;

- Ils doivent **renforcer leur implantation syndicale** et se rapprocher encore davantage de leurs membres;

- Ils doivent **améliorer leur connaissance des nouvelles stratégies patronales** pour mieux comprendre les intentions des employeurs et mieux déceler les dangers de ces approches;

- Enfin les syndicats doivent s'imposer comme seuls représentants légitimes des travailleurs et travailleuses pour **négoier** les programmes s'inspirant des nouvelles stratégies patronales. Δ

1 cité dans T. Peters et R. Waterman. **Le prix de l'excellence**. pp 262-263

France Laurendeau est employée au service de recherche de la FTQ.

(suite de la page 29)



coup plus encore qu'un acte d'écriture. Obéissance à une parole fixée d'avance qui nous demande notre nom, notre adresse, notre date de naissance, notre scolarité, notre profession. Obéissance à des catégories fixées d'avance et à des règles établies. Un formulaire ne demande pas «que se passe-t-il?» mais plutôt «que se passe-t-il et exprimez-vous à l'intérieur des catégories que nous vous proposons; en fait vous avez le choix qu'il se soit passé ceci, ceci ou cela; quel choix préférez-vous?»

Cette habitude d'obéissance à la feuille se développe très tôt dans la vie. Quand

nous avons demandé aux uns et aux autres quel était leur plus ancien souvenir par rapport aux papiers, la majorité des personnes l'ont situé à l'école, dans les premières années du cours primaire. Et quand nous y regardons bien, quelle forme ont la plupart des papiers auxquels les enfants ont affaire dans leur vie scolaire? Celle de formulaires. On s'y fait bientôt une opinion sur l'effet de toute cette paperasse dans sa vie: amie ou ennemie.

En souffrance

Les exigences paperassières ne dérangent pas tout le monde de la même façon. Telle assistée sociale s'est cassé la tête pendant plusieurs semaines à propos d'un changement d'adresse; tel autre ne s'en préoccupe absolument pas. Tel cadre, en plus de rapporter régulièrement du travail à la maison, a du plaisir à remplir son rapport d'impôt; telle autre est exaspérée par les feuilles qui s'empilent sur son bureau et s'empresse dès qu'elle arrive chez elle d'aller prendre de longues marches, les mains libres et rien dans les poches.

L'égalité assurée par les papiers en est une d'ordre, de standard, de méthode

plutôt que de créativité, de compassion, et de cas pour cas. C'est un choix de société. Un choix qui blesse celles et ceux qui font exception.

«As-tu des suggestions à faire pour que cette recherche te soit utile?» C'était la dernière question de l'entrevue. La remarque suivante résume ce qu'on a exprimé de part et d'autre, tant chez les assistés sociaux que chez les fonctionnaires de l'aide sociale: «Mais ça serait bon que l'autre côté sache tout ce qu'on a à subir.» Foutue clôture...

Voilà c'est dit. Δ

1. Bernadette Crombé. **Monographie sur l'industrie des formules d'affaires**. Québec, ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, 1984.

2. Cette recherche est subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Elle a été menée en collaboration avec Gaétan Jobin et Sylvie Larose. Les prénoms mentionnés ici sont des pseudonymes. Un exemplaire du rapport de recherche, **Ti-Jean, les papiers et l'institution** est disponible auprès de la rédaction de **Vie Ouvrière** de même qu'auprès de l'auteure, 130 St-François ouest, Québec, G1K 1J2, tél.: (418) 525-6742.

Vivian Labrie est chercheuse autonome. Elle est aussi la «bédéiste officielle» de **Vie Ouvrière**.

UNE INFORMATION BRANCHÉE ET ACCESSIBLE

Lire **Vie Ouvrière**, c'est rencontrer du monde qui nous font vibrer aux réalités des classes populaires. C'est se brancher sur ce qui bouge dans les groupes populaires et syndicaux, les groupes de femmes, les réseaux de solidarité internationale et les organisations chrétiennes progressistes. C'est comprendre la société de leur point de vue. Par des articles courts, simples, accessibles.

- Un numéro : 3,00 \$ (2,50 \$ + 0,50 de frais de poste)
- Abonnement d'un an (huit numéros) : 15 \$
- Abonnement de deux ans : 28 \$
- À l'étranger (un an) : 18 \$

Ci-inclus _____ \$ pour _____
Nom _____
Adresse _____ code postal _____

À l'ordre de : **Revue Vie Ouvrière**,
1212, rue Panet,
Montréal, Qc., H2L 2Y7
(514) 523-5998



PARTOUT AU QUÉBEC

CHICOUTIMI
(Saguenay Lac St-Jean)
73, rue Arthur Hamel sud
Chicoutimi G7H 3M9
(418) 549-9320

CHANDLER
(Gaspésie-Île de la Madeleine)
165, rue Commerciale ouest
Chandler G0C 1K0
(418) 689-2294

DRUMMONDVILLE
451, rue Notre-Dame
Drummondville J2B 2K9
(819) 478-8158

GRANBY
371, rue St-Jacques
Granby J2G 3N5
(514) 372-6830

HAUTERIVE
(Côte Nord)
999, rue Comtois
Hauterive G5C 2A5
(418) 589-2069 589-2608

HULL
(Outaouais)
258, boul. St-Joseph
Hull J8Y 3X8
(819) 771-7447
771-7450

JOLIETTE
(Lanaudière)
190, rue Montcalm
Joliette J6E 5G4
(514) 769-0762

MONTREAL
1601, rue Delormier
Montreal, H2K 4M5
(514) 598-2021

QUEBEC
155, boul. Charest est
Quebec G1K 3G6
(418) 647-5700

RIMOUSKI
(Bas St-Laurent)
124, rue Ste-Marie
Rimouski G5L 4E3
(418) 723-7811

SEPT-ÎLES
619, rue Brochu
Sept-Îles G4R 2X7
(418) 962-5571

SHAWINIGAN
442, rue Willow
Shawinigan G9N 6T8
(819) 536-4433

SHERBROOKE
180, rue Acadie
Sherbrooke J1H 2T3
(819) 563-6515

SOREL
900, rue de l'Église
Tracy J3R 3R9
(514) 743-5502

ST-HYACINTHE
(Richelieu-Yamaska)
2425, rue Dessaulles
St-Hyacinthe J2S 2V2
(514) 438-4196

ST-JÉRÔME
(Laurentides)
289, rue de Villeneuve 2e étage
St-Jérôme J7Z 5J5
(514) 438-4196

ST-JEAN
(Haut-Richelieu)
180, rue Notre-Dame
St-Jean sur Richelieu
J3B 6N2
(514) 348-4965

TROIS-RIVIÈRES
550, rue St-Georges
Trois-Rivières G9A 2K8
(819) 378-5419

THETFORD-MINES
908, rue Labbé
Thetford G6G 2A8
(418) 338-3159

VAL D'OR
(Nord-Ouest québécois)
400, rue des Distributeurs
C.P. 1390
Val d'Or J9P 4P8
(819) 825-6137

VALLEYFIELD
(Sud-Ouest québécois)
412, boul. du Havre
Valleyfield J6S 1T2
(514) 371-5555

VICTORIAVILLE
100, boul. Jutras est
Victoriaville G6P 4L5
(819) 758-6241

LANORAIE
38, rue Notre-Dame
Lanoraie J0K 1E0
(514) 887-2336

Oui nous l'aurons dans la mémoire longtemps!

Moment exceptionnel et inoubliable fut-il! Moment où nous avons effectivement écrit une page de l'histoire des femmes à la **CEQ**. Une page sur laquelle l'expression de nos vécus collectifs restera gravée.

Disponible au Centre de documentation de la CEQ au coût de 7 \$.

Centre de documentation
Centrale de l'enseignement du Québec
2336, chemin Ste-Foy
C.P. 5800
Ste-Foy (Québec)
G1V 4E5 (418) 658-5711



D 8871

LOUIS FAVREAU ▾ PIERRE L'HEUREUX

LE PROJET DE SOCIÉTÉ DE LA CSN

*de 1966
à aujourd'hui*

**CRISE ET AVENIR
DU SYNDICALISME AU QUÉBEC**

**CENTRE DE FORMATION POPULAIRE
VIE OUVRIÈRE**

**Un livre qu'il faut lire ou relire
au moment où ce mouvement
syndical subit une campagne
de dénigrement d'envergure.**

Co-édité avec le Centre de Formation Populaire (CFP).
272 pages. Disponible dans toute les bonne librairie,
au prix de 11,95 \$. Également à Vie Ouvrière et au CFP
(3575 St-Laurent, local 406, Mtl H2X 2T7)
au prix de 8,00 \$